

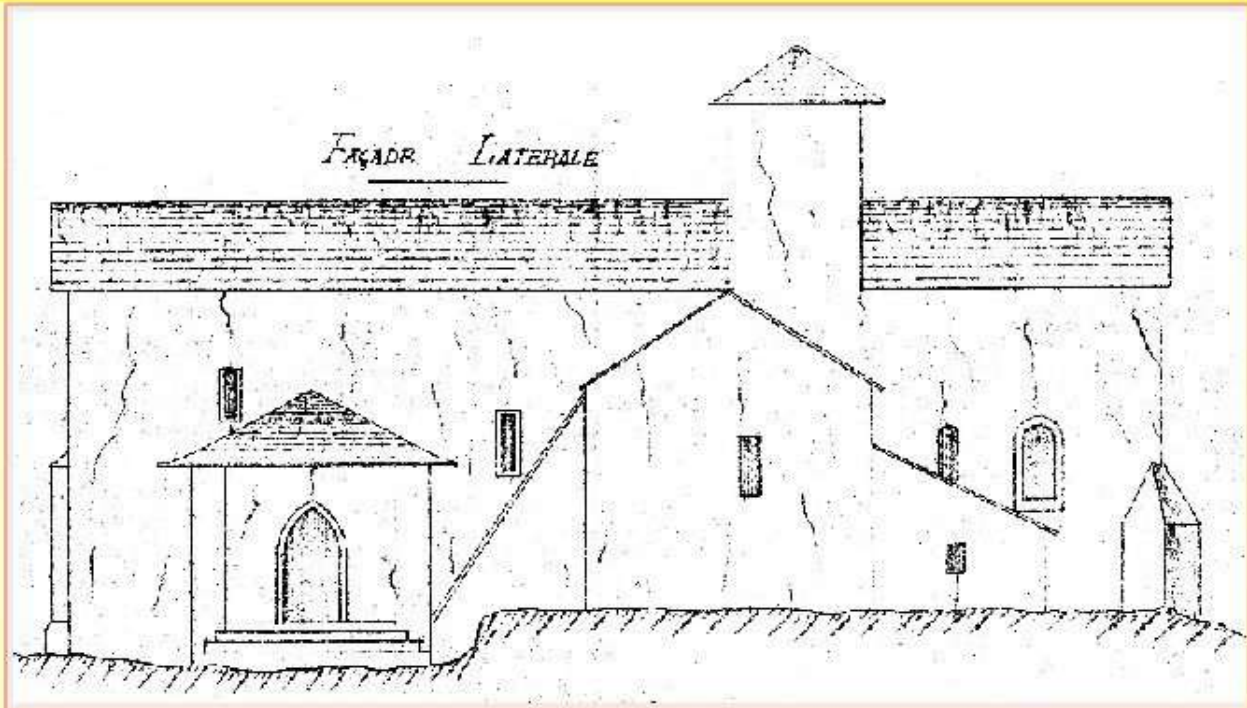
## **Reconstruction de l'église de MELJAC 1884 à 1900**

Le 1er projet développé par l'architecte Lacombe en 1884-85 n'a pas abouti.

Rappelons-nous qu'entre 1885 et 1897, la commune de St. Just fut particulièrement mobilisée sur la translation du cimetière de Meljac (revoir à cette occasion le dossier consacré à ce sujet dans le chapitre « Histoire »).

En 1897, le projet de reconstruction de l'église de Meljac est repris par l'architecte Landès après une « mise en sommeil » de plus de 10 ans. Il sera achevé à fin 1900 et la 1ère messe y sera célébrée le 23 décembre 1900.

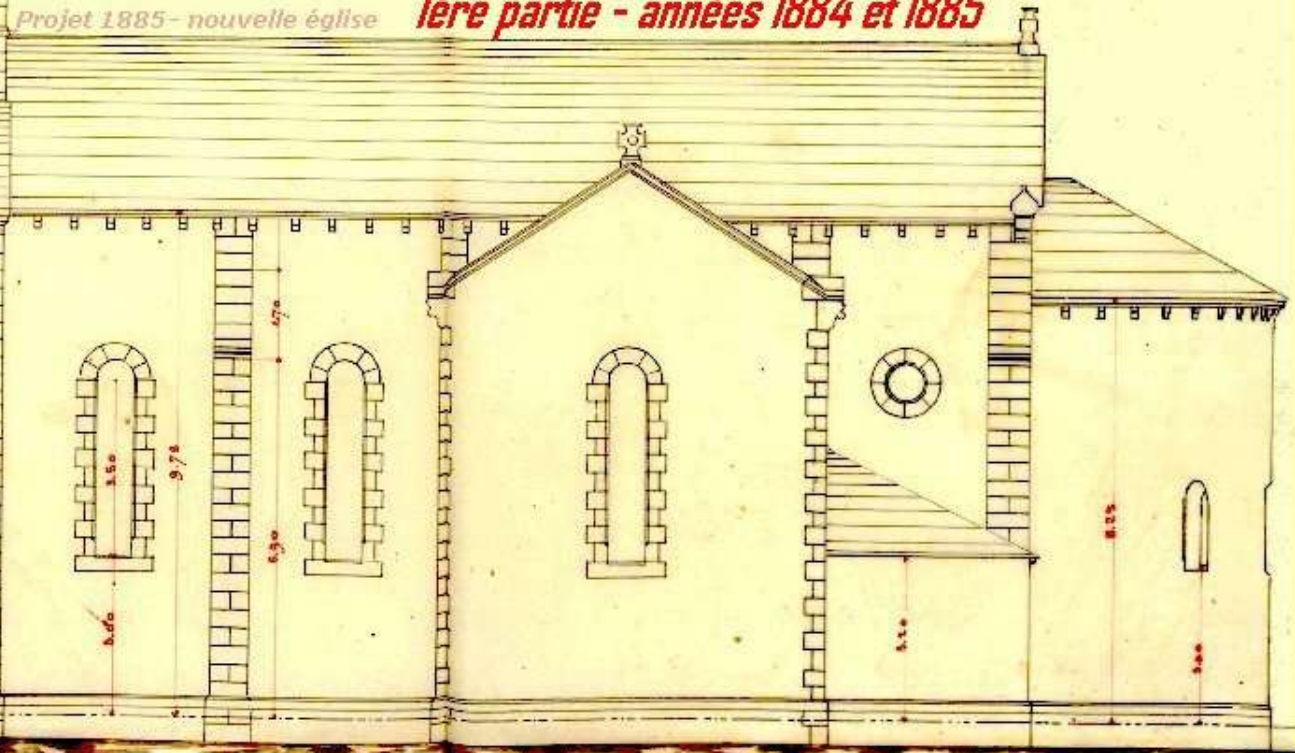
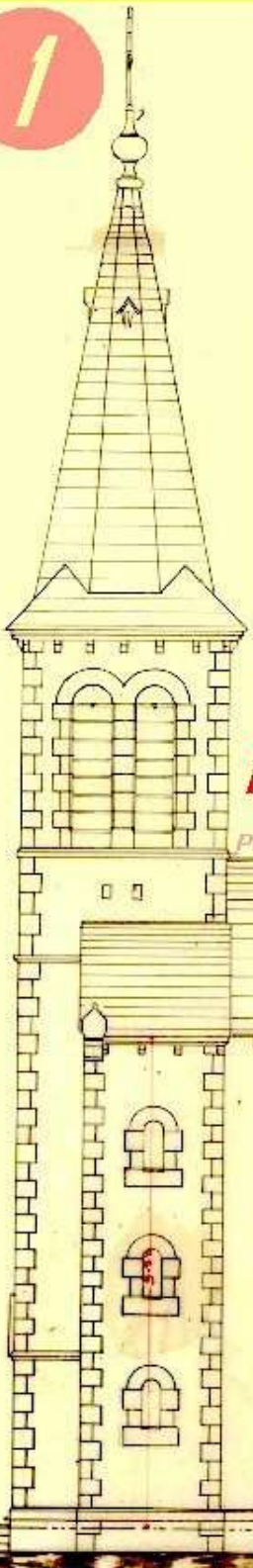
1



Etat des lieux 1884 - ancienne église

# RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MELJAC - 1884/1900

Projet 1885 - nouvelle église 1ère partie - années 1884 et 1885



Façade latérale

## RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MELJAC (1884-1900)

Les documents sur lesquels nous nous appuyons pour « raconter cette HISTOIRE » sont issus d'une part des archives départementales de l'Aveyron à Rodez (devis, factures, comptes-rendus de réunions, plans d'architecte, etc...); d'autre part de copies fournies par le Père Henri Vernhes (curé du relai Meljac-Rullac St. Cirq 1983-2014) d'écrits de M. Clergue, curé de Meljac de 1878 à 1906.

Les informations les plus anciennes relatives au projet de reconstruction de l'église de Meljac remontent à l'année 1884 ; très précisément au 18 mars 1884 avec un document dressant la liste de 94 habitants de la « paroisse de Meljac », qui s'engagent par signature à verser une certaine somme pour construire une nouvelle église.



*Souscription volontaire consentie par les habitants soussignés de la paroisse de Meljac, commune de Saint-Just, canton de Naucelle, à l'effet de construire une église et un clocher au dit Meljac, les soussignés s'engageant individuellement à verser en une ou en deux annuités égales.*

C'est en juillet 1884 que sera monté par un architecte de Rodez, M. Lacombe un premier dossier comprenant :

- un rapport explicatif explicitant l'état de l'église et la nécessité d'une reconstruction ;
- divers plans de l'église actuelle, du projet de reconstruction et de leur emplacement ;
- une évaluation des matériaux provenant de l'ancienne église ;
- un devis estimatif des travaux projetés ;
- les conditions particulières et prix applicables au projet ;
- le cahier des charges générales.

(Voir page suivante, la reproduction du « bordereau des pièces du projet » de reconstruction de l'église de Meljac, tel que dressé par l'architecte Lacombe le 20 juillet 1884 et présenté au maire de St. Just, M. Maffre, le 18 août 1884 pour légalisation des « Fabriciens » Messieurs Canac et Mazars)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE FABRIQUE ET DU BUREAU DES MARGUILLIERS - 1883

NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de l'entrée en fonctions.	BUREAU DES MARGUILLIERS.	DATE de l'entrée en fonctions.	FONCTIONS DANS LE CONSEIL.	DATE de l'entrée en fonctions.	FONCTIONS DANS LE BUREAU.	DATE de l'entrée en fonctions.
M. Clergue b <sup>xi</sup> , curé.	1878			Président :		Président :	
M. Maffre Apte, maire.	1884	Mazars	1882				
M. Canac Apte	1880	Suzalbert	1883	M. Canac	1884	M. Suzalbert	1884
Mazars Louis	1880	Molinier	1884			Trésorier :	
Amat J.P.	1883			Secrétaire :		M. Mazars	1884
Suzalbert J. Louis	1883					Secrétaire :	
Molinier J.P.	1883			M. Amat	1884	M. Molinier	1884

Département de l'Aveyron.

Arrondissement de Rodez.



# Eglise de Meljac

## Travaux de reconstruction

### Bordereau des pièces du projet.

N <sup>o</sup> et ordre	Désignation des Ouvrages	Nombre
1	Rapport de l'architecte	2
2	Plans coupes et façades de l'état actuel et emplacement occupé par la nouvelle église	2
3	Plan coupe longitudinal et coupe transversal du projet	2
4	Façade principale et façade latérale du projet	2
5	Bordereau d'estimation des divers matériaux	2
6	Arant métre et devis estimatifs des travaux projetés	2
7	Conditions particulières et série des prix applicables aux travaux	2
8	Cahier des charges généraux	2
Total		16

Préparé par l'architecte soussigné

Rodez, le 20 juillet 1884.

Signé Lacombe

Pour copie conforme

*Lacombe*

*Muzery Canac*

Vu par Nous Maire de Meljac pour la  
légalisation des signatures Muzery et Canac  
apposées sur ce bordereau le 18 Août 1884



*Muzery*  
*Canac*

**Reconstruction de l'église de Meljac – transcription du mémoire explicatif établi par l'architecte Lacombe à Rodez, le 20 juillet 1884.**

L'architecte soussigné :

Sur l'invitation du conseil de fabrique de la paroisse de Meljac à l'effet d'examiner l'état actuel de l'église de la paroisse et d'en relever les abords, s'est transporté au dit lieu, ce après avoir consulté les archives paroissiales et relevé le plan de l'ancienne église, a constaté et constate ce qui suit :

que l'église entière se trouve dans un bien triste état, tous les murs formant cette église ont perdu leur aplomb et sont lézardés sur bien des points ; que le niveau extérieur du cimetière est en contrechant du dallage, répand à l'intérieur de la nef, de la chapelle et de la sacristie une telle humidité qu'elle est inhabitable, malgré le fossé qui a été creusé lors de sa construction.

De plus cette église n'offre pas le moindre intérêt architectural soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, elle a été construite à différentes époques et le clocher dont un mur porte sur la voûte de la nef a compromis la solidité des murs...les fenêtres donnant du jour à l'intérieur sont très petites et elles sont dépourvues de parties ouvrantes qui renouvelleraient l'air, établiraient une ventilation à l'intérieur et repousseraient au dehors l'humidité qui y est concentrée.

La partie de la nef et le 1<sup>er</sup> arc-doublon est plafonnée en liteaux hourdis au mortier et le plafond de cette partie menace de s'effondrer ; les bois de charpente sur lesquels sont cloués les liteaux ne pouvant plus retenir les pointes.

Les voutes de l'autre partie de la nef, les chapelles et le sanctuaire et tous les murs ont été construits en mauvais moellons hourdis avec de la terre dans laquelle on a mis un peu de chaux non éteinte.

En conséquence de ce qui précède, il déclare qu'il y a urgence à reconstruire l'église dans son entier et suivant l'emplacement indiqué au plan n°2 et de l'exhausser le plus possible.

Ces constatations faites l'architecte soussigné a relevé le plan de la vieille église et de ses abords et après avoir mis ces plans au net a procédé à la rédaction des plans, devis et autres pièces composant le projet de reconstruction d'une nouvelle église.

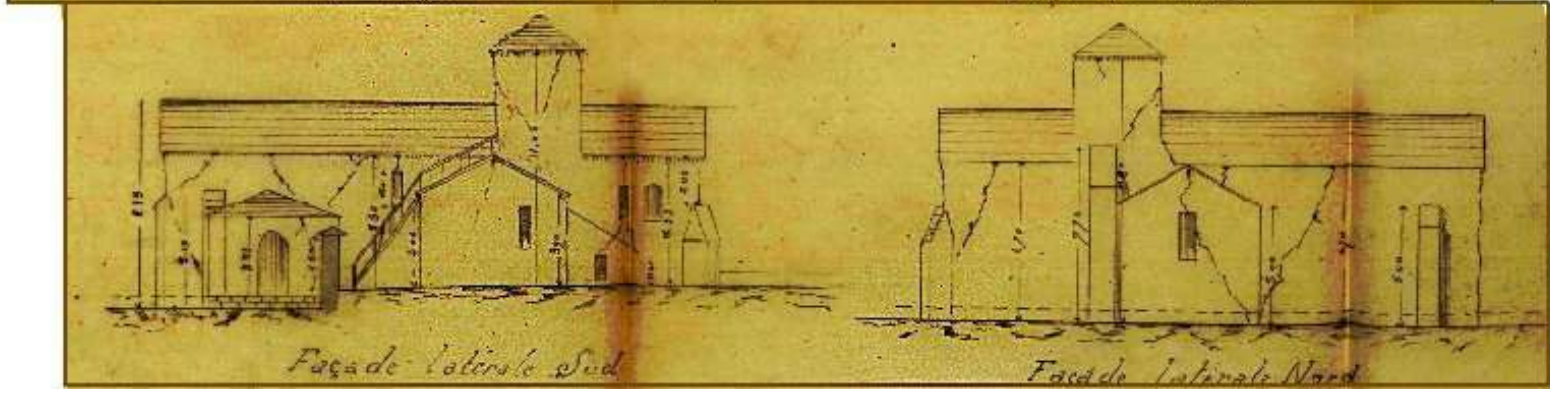
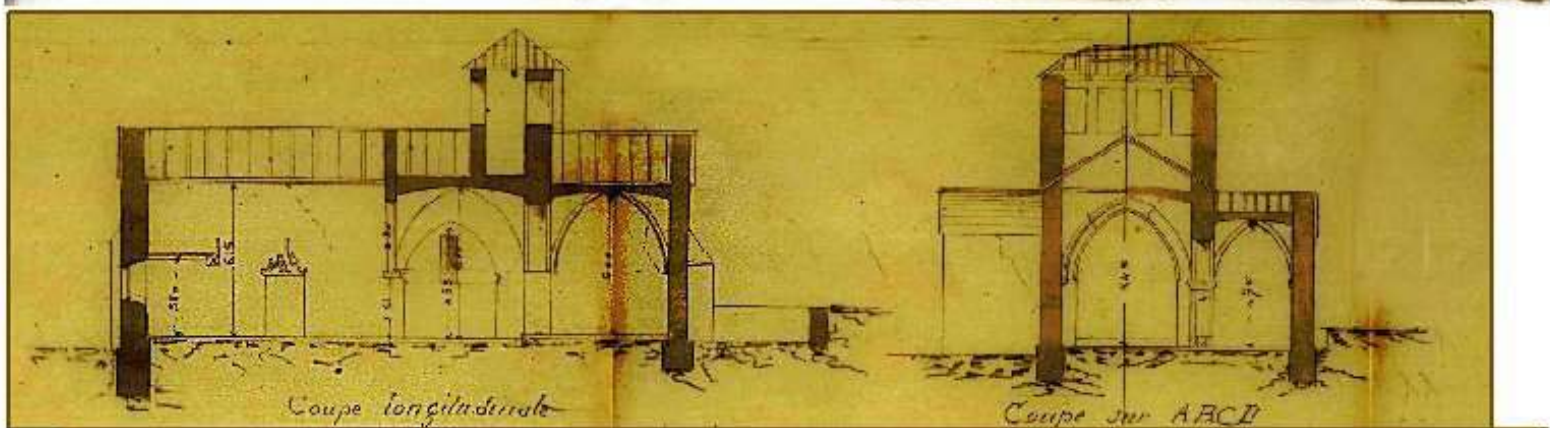
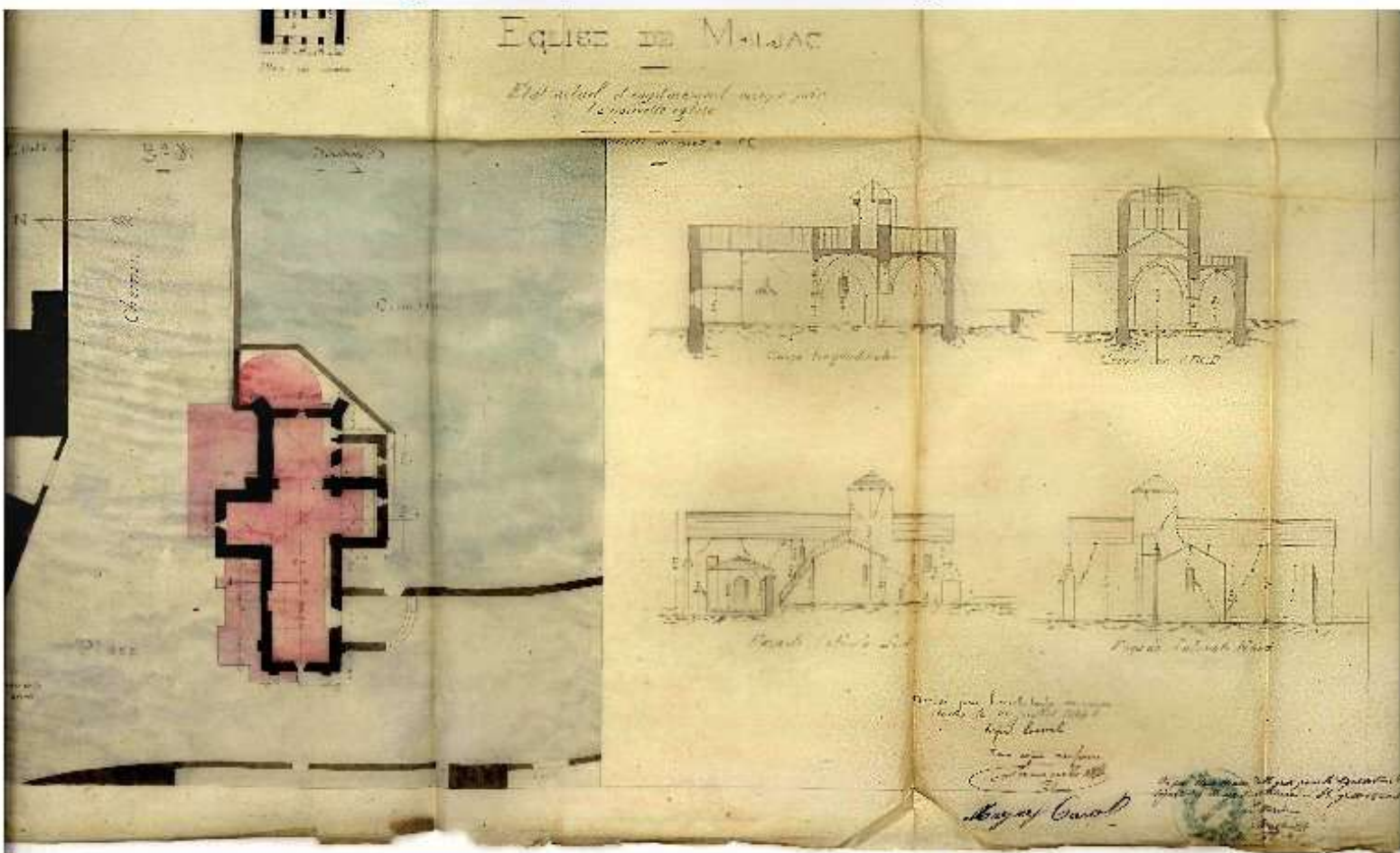
*En conséquence de ce qui précède, il déclare qu'il y a urgence à reconstruire l'église dans son entier et suivant l'emplacement indiqué au plan n°2 et de l'exhausser le plus possible.*

*Ces constatations faites l'architecte soussigné a relevé le plan de la vieille église et de ses abords et après avoir mis ces plans au net a procédé à la rédaction des plans, devis et autres pièces composant le projet de reconstruction d'une nouvelle église.*

*A Rodez le 20 juillet 1884*

*Lacombe (A)*  
*Morvan (A)*

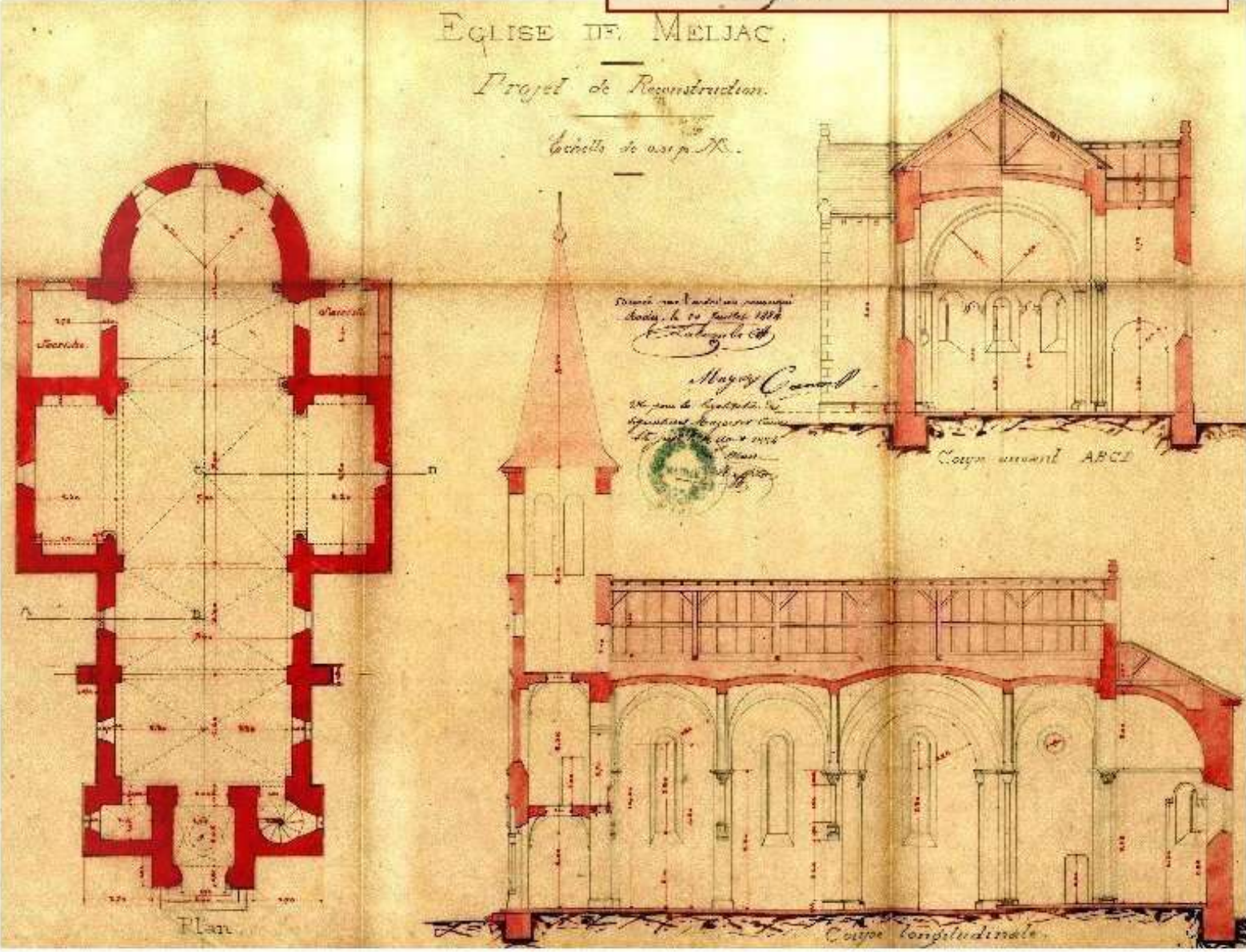
Reconstruction de l'église de Meljac - Les plans de l'architecte Lacombe - 1884/85  
Etat actuel de l'église et emplacement de la nouvelle église



Reconstruction de l'église de Meljac - Les plans du projet de l'architecte Lacombe - 1884/85

Dressé par l'architecte soussigné  
Rodez le 20 juillet 1884  
Signé Lacombe

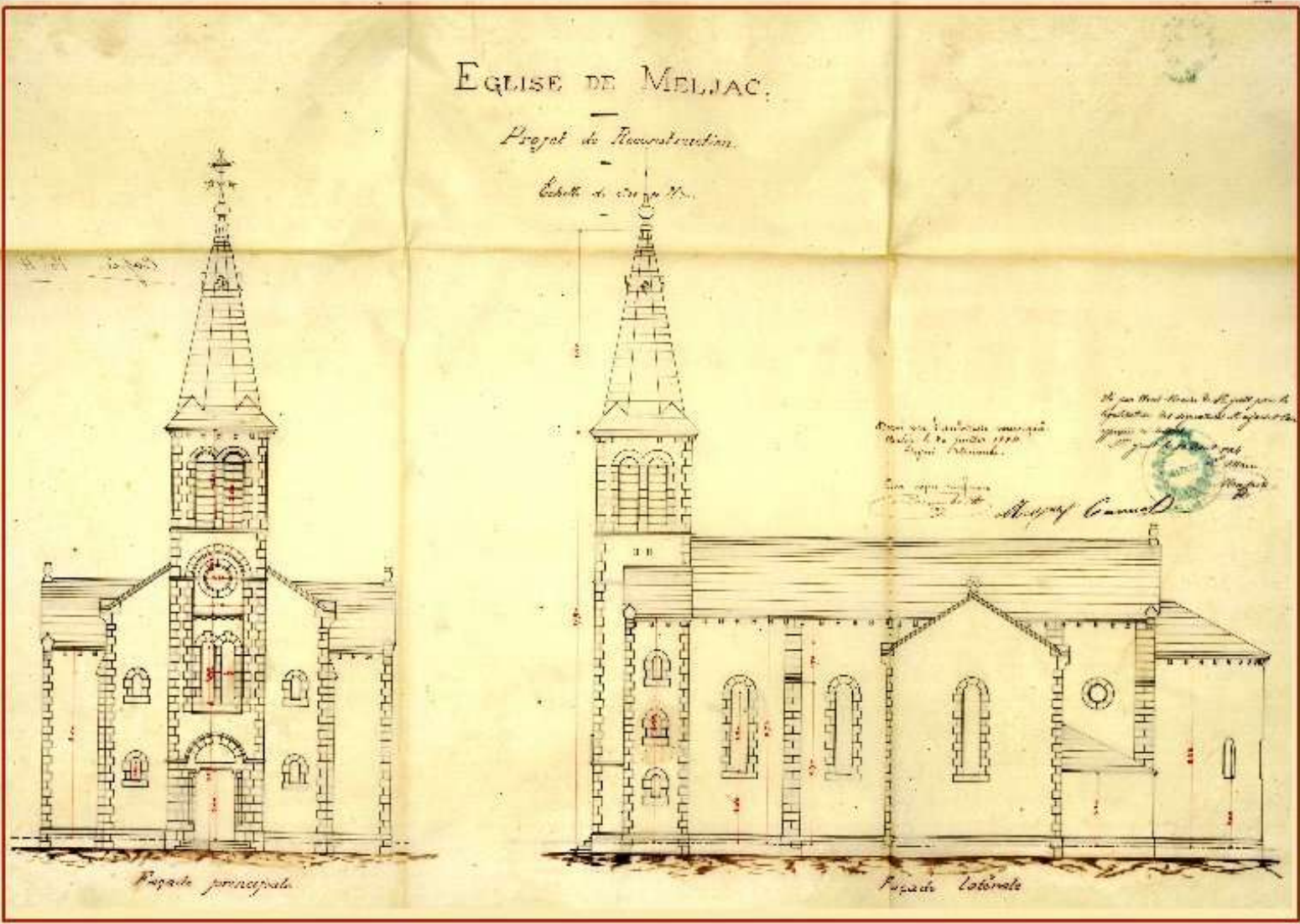
Détails du projet de reconstruction



Vu par nous Maire de St. Just pour la légalisation des signatures  
Wazars et Canac - Et just le 18 Août 1884  
Maire  
Wazars

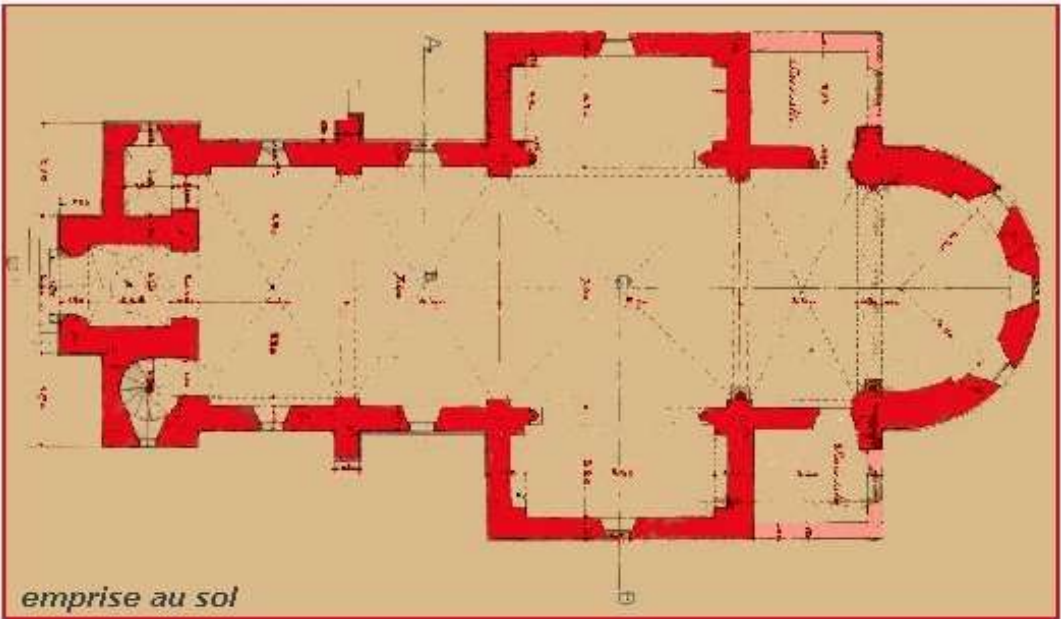
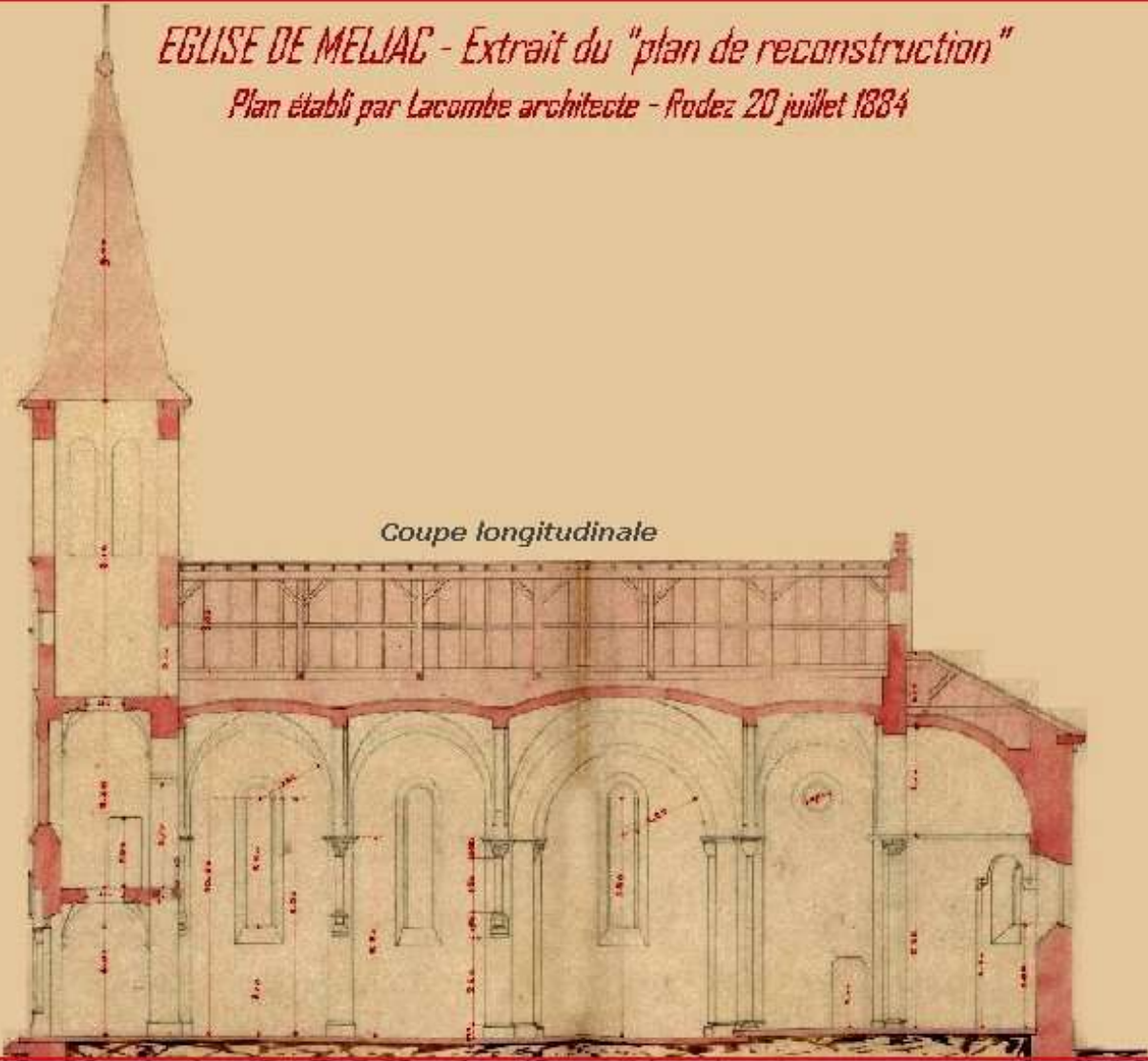
Marys Canac

Reconstruction de l'église de Meljac - Les plans de l'architecte Lacombe  
Détails du projet de reconstruction

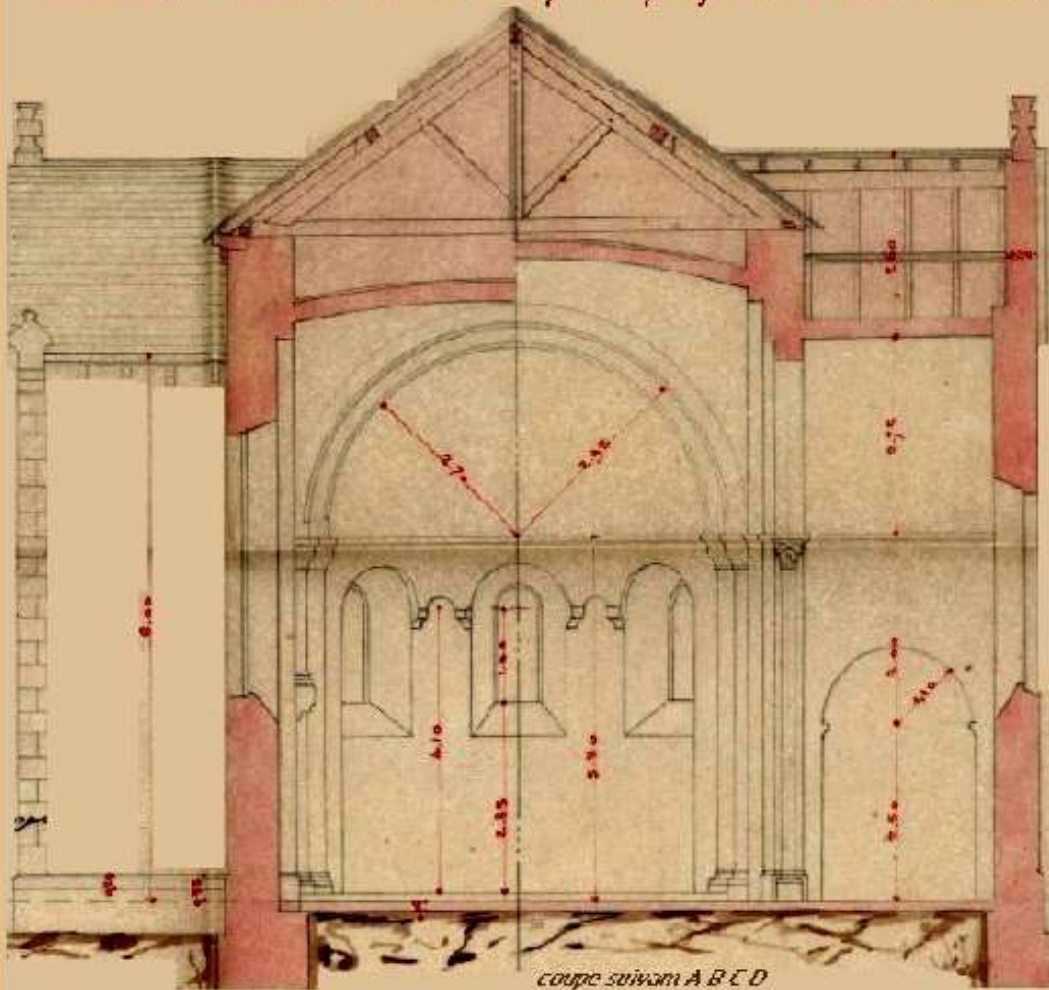


Dressé par l'architecte soussigné  
Rodez le 20 juillet 1884  
Lacombe  
pour copie conforme. Mayay Canac  
Vu par Nous Maire de St Just pour la légalisation des  
signatures Mayay et Canac apposés ci-dessus  
St Just le 18 Août 1884 L. Main  
Mayay

*EGLISE DE MELJAC - Extrait du "plan de reconstruction"  
Plan établi par Lacombe architecte - Rodez 20 juillet 1884*

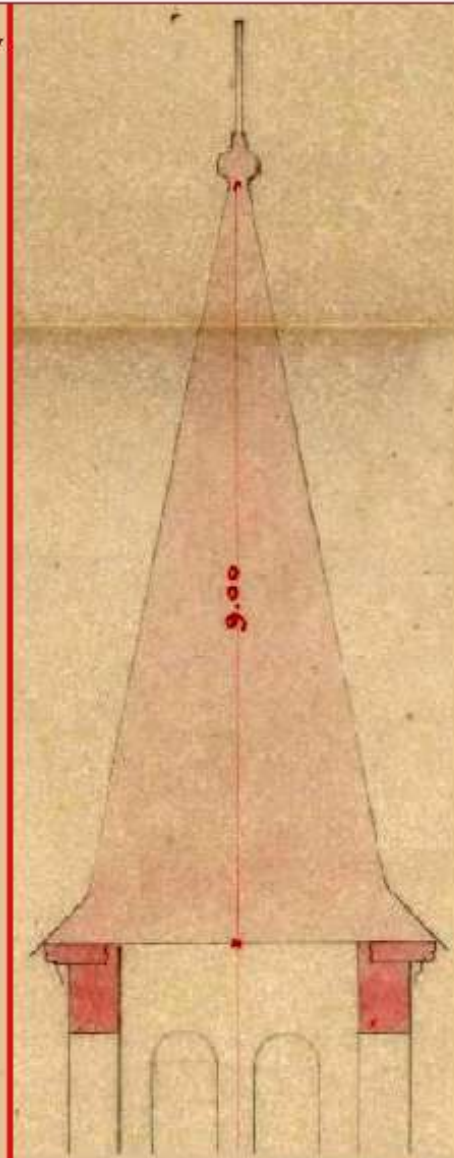


EGLISE DE MELJAC - Extrait du plan "projet de reconstruction"



coupe suivant A B C D

Plan établi par Lacombe architecte - Rodez 20 juillet 1884



Le clocher

Mazars Caneval

Vu pour la légalisation des  
 signatures Mazars et Caneval  
 le 20 juillet 1884  
 Le Maire  
 Mazars



Dressé par l'architecte soussigné  
 Rodez, le 20 juillet 1884  
 Lacombe

Reconstruction de l'église de Meljac - Bordereau d'estimation des vieux matériaux

Eglise de la paroisse de Meljac

Estimation des matériaux provenant de l'ancienne église, déduction faite des frais de démolition.

La récupération des matériaux de l'ancienne église rapportera 2987,30 frs dont on devra déduire le montant des frais de démolition (1190,06 frs) soit une somme de 1797,24 frs.

					Total.
	moins la valeur des frais de démolition				2987,30
16	Macamuri de moellons bruts	Cube	652,15	1,50	948,22
17	Macamuri de pierres de taille	d°	17,00	4,00	68,00
18	Pierre dallage	Surface	111,35	0,60	66,81
19	Bois de charpente	Cube	3,00	2,00	40,00
20	Couverture en ardoise et volige	Surface	140,00	0,30	42,00
21	Démolition de plafond	d°	30,00	0,20	10,00
22	Dépense de vieux fer	Poids	150,00	0,10	15,00
	Total des frais de démolition				1190,06
	Reste pour valeur réelle des vieux matériaux				1797,24

Dressé par l'architecte soussigné.

Rodez, le 20 juillet 1884.

Lavornie

10 Reconstruction de l'église de Meljac - Avant métré et devis estimatif des travaux projetés  
(Architecte Lacombe 20 juillet 1884)

	Report	28028,03
309	Et déduit la valeur des vieux matériaux	1797,24
	Reste	26230,79
310	Somme à valoir pour cas imprévus	769,21
	Total général	27000,00

Le chapitre « Avant métré et devis estimatif des travaux projetés » compte 19 pages et explore par corps de métier (terrassément, maçonnerie, dallage, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie, vitrerie et peinture) le métrage et fournit une estimation des coûts des travaux projetés. Ainsi, le devis dressé le 20 juillet 1884 par l'architecte Lacombe s'élève-t-il à 27 000 francs comprenant :

- total travaux .....26.693,37 frs.
  - honoraires architecte ..... +1.334,66
  - 1er sous-total : .....28.028,03 frs.
  - valeur vieux matériaux ..... - 1.797,24
  - 2ème sous-total ..... 26.230,79 frs.
  - à valoir pour coût imprévu.. + 769,21
- TOTAL GENERAL.....27.000,00 frs**

Dressé par l'architecte Lacombe  
le 20 juillet 1884.  
Signé: Lacombe  
Pour copie conforme.  
*Lacombe*

*Mozart Caradec*

Vu par Mout Maire de la Commune de Meljac  
pour la légalisation des signatures Caradec et Mozart  
à Meljac le 18 Août 1884



Reconstruction de l'église de Meljac - Conditions particulières et série de prix applicables aux travaux

Les Conditions particulières et série de prix sont présentées par l'architecte Lacombes en 15 pages et 45 articles.

Extraits ci-dessous de fac-similé du haut de la 1ère et de la dernière page de ce cahier des charges.

Département de l'Ardeuse  
 Conditions particulières et série de prix applicables aux travaux  
 pour la reconstruction de l'église de la paroisse de  
 Meljac

en verre demi double monté en plomb, avec en couleur, compris barrettes en fer carré.	16,00	la feuille
Le mètre superficiel	7,00	
en verre demi double pour la sacristie		
Le mètre superficiel	1,00	
monture à l'huile et verre à cercles compris tout travail préparatoire, les tantes devant indiquées à l'entrepreneur. Le mètre superficiel		

Dressé par l'architecte d'arrondissement  
 Rodiez, le 15 juillet 1885  
 Signé Lacombes.  
 Pour copie conforme  
 Lacombes

11 ...

Reconstruction de l'église de Meljac - Cahier des charges générales

Le cahier des charges établi par l'architecte M. Lacombe dans le cadre du dossier, compte 36 articles sur 11 pages.

Extraits ci-dessous de fac-similé du haut de la 1ère et de la dernière page de ce cahier des charges.

Augens  
Rocher

Cahier des charges, clauses et conditions générales de l'adjudication des travaux à exécuter pour la reconstruction de l'église de la paroisse de Meljac

Titre II

Adjudication

Article 1er Les travaux faits conformément aux clauses et conditions générales de l'adjudication et aux plans et devis approuvés par la commission des travaux de Meljac.

Titre IV

Responsabilité de l'entrepreneur.

Article 2. L'adjudicataire sera responsable de ses travaux conformément aux dispositions des articles 1792 et 1799 du code civil, après la restitution de son cautionnement.

Article 3. Toutes les clauses et conditions insérées au présent cahier des charges sont de rigueur sans préjudice des conditions particulières de l'adjudication. Les clauses de ce cahier des charges et de l'adjudication sont réputées faire partie intégrante de l'adjudication.

L'architecte Lacombe  
1884

Eglise de Meljac  
Reconstruction de l'église de cette paroisse  
Délibération du conseil de fabrique

Le an mil huit <sup>cent</sup> quatre vingt quatre, et le dixième jour  
Du mois d'août, le conseil de fabrique de la paroisse de  
Meljac, dûment convoqué par M<sup>e</sup> le curé, s'est réuni,  
en séance extraordinaire, par autorisation de M<sup>gr</sup>  
l'évêque de Rodez, au presbytère, lieu ordinaire de  
ses délibérations, le soir après veilles; étaient présents:  
M<sup>e</sup> M<sup>e</sup>.

M<sup>e</sup> le président, ayant déclaré la séance ouverte, le  
conseil s'occupe de la reconstruction de l'église et d'an à  
demander soit à la commune, soit au gouvernement.

Considérant que l'église actuelle, d'une étendue  
insuffisante pour la population, tombe en ruine, que il  
pleut dans le chœur, que le clocher est à moitié démol-  
ique toute la toiture est à refaire, reconnaît unanimement  
l'urgence de procéder à une nouvelle construction

Considérant, d'autre part, que ses ressources sont  
insuffisantes pour une telle œuvre, attendu qu'il  
faudra 27 ou 30,000 fr. pour faire une église convenable



Reconstruction de l'église de Meljac  
 Certificat de trésorerie de la fabrique - Contatant  
 qu'il y a 2.200 fr<sup>s</sup> en caisse.

Je soussigné, Louis Mazars trésorier de la  
 fabrique de Meljac, déclare que la dite fabrique  
 possède en caisse 2.200 fr<sup>s</sup> destinés à la reconstruction  
 de l'église paroissiale.

En foi de quoi Meljac le 10 août 1884.

Mazars

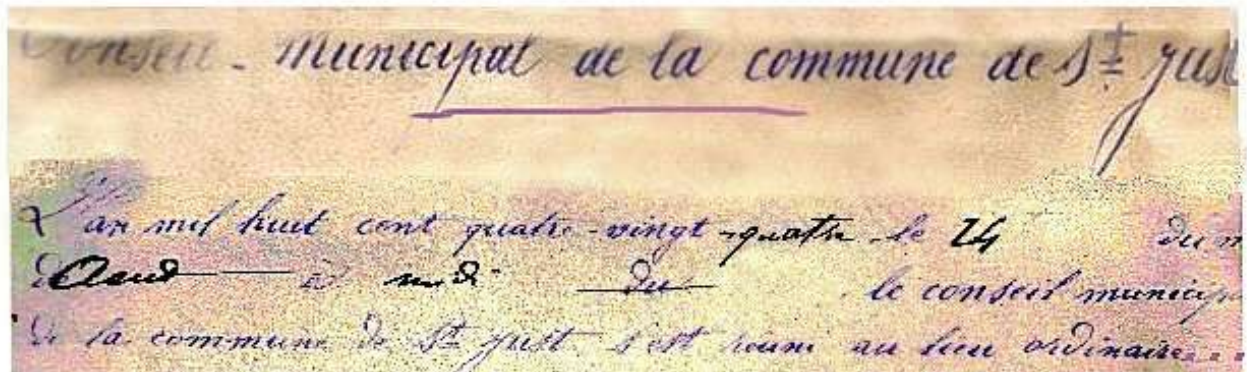
Vu par Nous Maire de la commune de St-Jussu  
 pour la légalisation de la signature de M<sup>e</sup>  
 Mazars apposé ci-dessus

St-Jussu le 16 août 1884



L. Marin  
 Marin

(extrait de la transcription du document d'archives "délibération église de Meljac")



« ...L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le 24 du mois d'août à midi, le conseil municipal de la commune de Saint Just s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Maffre Hippolyte, en vertu de l'arrêté de M. le Préfet de l'Aveyron en date du 24 juillet et par suite de la convocation faite par M. le Maire le 20 août.

Etaient présents M.M Barthes, Mazars, Enjalbert F, Laval, Vidal, Féral, Barrès, Albinet, Calmès, Maffre,

Absents : M.M Douziech, Falgayrac, Prion, Fabre, Azam, Enjalbert « X ».

Le conseil s'étant trouvé en nombre pour délibérer, M. le Président a déclaré la séance ouverte...

...M. Maffre donne connaissance au conseil d'une demande posée par la Fabrique de la paroisse de Meljac relative à la reconstruction de l'église de cette paroisse, soumet le dossier de ce projet à son approbation et l'invite à voter des fonds s'il le juge convenable.

Le conseil, après examen, bien que reconnaissant la nécessité et l'urgence de cette entreprise (car il est de notoriété publique que l'Eglise de Meljac est tout à fait insuffisante et dans un état de délabrement complet) regrette vivement vu l'état de ses ressources et l'insuffisance de ses revenus, de ne pouvoir venir en aide à une population qui a fait tant et de si généreux sacrifices ; il donne son adhésion au projet et émet le vœu que l'administration et la prie de venir en aide à la Fabrique de Meljac pour couvrir les dépenses que nécessitera cette entreprise.

Ainsi délibéré à St. Just les jours mois et au susdit et ont signé au registre tous les membres présents M.M Barthes, Mazars, Enjalbert F, Laval, Vidal, Féral, Barrès, Albinet, Calmès, Maffre... »



17 Reconstruction de l'église de Meljac - Suivi du dossier du 24 août 1884/juin 1885

Au 24 août 1884 (page 16 précédente: délibération du conseil municipal de St. Just) le dossier est "bouclé" pour l'envoi en préfecture de Rodez avec "demande d'aide".  
De son côté, la Fabrique, dans son conseil du 10 août 1884 (pages 13, 14 et 15), a réaffirmé l'urgente nécessité de la reconstruction et précisé les coûts et "demande de secours".

COMMUNE		Reconstruction de l'église de Meljac		Aux allocations de l'Etat	
St. Just				Cure	
Ressources de la fabrique qui est chargée en première ligne de pourvoir à la dépense.				27000. <sup>f</sup> => devis (page 10)	
Art. 37 du décret du 30 décembre 1809.					
Montant de la dépense.....					
Aliénation d'immeubles ou de rentes..		"			
Emprunt.....		"			
Dons ou legs.....		"			
Souscriptions. (mars 1884).....		14236. <sup>f</sup> 16436. <sup>f</sup>			
Fonds libres.....		2200. <sup>f</sup> => ce que la Fabrique nomme dans son compte-rendu du 10.8.2016: "un couple de mille qui se trouve en caisse"			
Produit des vieux matériaux.....		"			
				16436. <sup>f</sup> => [ souscription caisse Fabrique	
Subventions de la commune en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique.					
Aliénation d'immeubles ou de rentes..		"			
Emprunt.....		"			
Dons ou legs.....		"			
Souscriptions.....		"			
Fonds libres.....		"			
Impositions extraordinaires.....		"			
Produits des vieux matériaux.....		"			
Secours du département.....		"			
				Chiffre de l'allocation proposée par le Conseil général (session d'août 1884).	
DIFFERENCE.....		10563. <sup>f</sup>		Par le Préfet :	

La "demande de secours" attendus par la Fabrique, au "bouclage" du dossier adressé en préfecture est de 10.563,50 fr.

Reconstruction de l'église de Meljac - Suivi du dossier du 24 août 1884/juin 1885

Le 18 octobre 1884, le préfet de l'Aveyron transmet le dossier envoyé par la Fabrique de la paroisse de Meljac à l'examen pour avis de la commission départementale d'architecture. Le 10 janvier 1885, la "Commission Départale" émet un avis favorable sous réserve de quelques modifications architecturales (cf. document ci-dessous ).

PRÉFECTURE  
DE L'AVEYRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rodez, le 10 janvier 1885

3<sup>e</sup> DIVISION.

TRAVAUX PUBLICS  
AGRICULTURE, COMMERCE,  
INDUSTRIE, BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup>

Rappeler en marge de la réponse  
la division et le n<sup>o</sup> ci-dessus.

OBJET

St Just  
Reconstruction  
l'église de Meljac

Commission Départementale d'architecture.

Séance du 10 janvier 1885

Présents: M<sup>s</sup> M<sup>s</sup> Salles, Nicolas, Courdroux,  
Pont et St Jean.

La Commission a émis un vœu favorable  
à l'approbation du projet de reconstruction de  
l'Eglise de Meljac sous la réserve de supprimer la saillie  
formée par la cage de l'escalier et la chapelle correspondante  
de chaque côté du clocher et d'ajouter à la partie antérieure  
du clocher des contreforts servant à contrebuter l'arc de  
porte et l'arc de la rosace ou de donner un fruit  
aux murs.

Le Président,  
Signé: Salles

Le Secrétaire,  
Signé: St Jean.

Pour extrait conforme:  
Le Secrétaire général délégué

*[Signature]*



Reconstruction de l'église de Meljac - Suivi dossier 1885

Le 16 janvier 1895, le dossier est transmis pour avis par le Préfet de l'Aveyron à l'Evêque

PRÉFECTURE  
DE L'AVEYRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3<sup>e</sup> DIVISION.

TRAVAUX PUBLICS  
AGRICULTURE, COMMERCE,  
INDUSTRIE, BEAUX-ARTS.

Collez, le 16 Janvier 1885

*26 Janvier 1895  
ordre de M le Préfet - Comroux*

Monsieur l'Evêque

appeler en marge de la réponse  
la division et le n° ci-dessus.

OBJET :

*St Just*

*Reconstruction  
l'église de Meljac.*

*Demande  
secours à l'Etat.*

*Communication  
du dossier.*

*J'ai l'honneur de vous communiquer  
un dossier relatif à une demande de secours  
sur les fonds de l'Etat formée par la fabrique  
de Meljac Com. de St Just pour l'aider  
dans la dépense des travaux de reconstruction  
de l'église paroissiale.*

*Je vous prie de vouloir bien l'examiner  
et me le renvoyer accompagné de votre avis.*

*Agnez Monsieur l'Evêque  
l'assurance de ma haute considération  
Le Préfet,*

A Monsieur l'Evêque de Noddy.

Reconstruction de l'église de Meljac -  
Séance de juin 1885 de la commission départementale des cultes/conseil général

Le Préfet, lors de cette séance de juin 1885, s'appuyant sur les avis favorables de la commission d'architecture et de l'évêque, énonce son avis favorable à l'attribution d'une subvention de 10.563,50 fr à la Fabrique de la paroisse de Meljac, pour la reconstruction de l'église.

VISION

PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

Rodez, le  
MINUTE

Jun 1885  
de rapport de

Préfet à la Commission Départementale

Séance du Jun 1885.

OBJET :

Reconstruction  
de l'église de Meljac  
Demande  
de secours à l'Etat

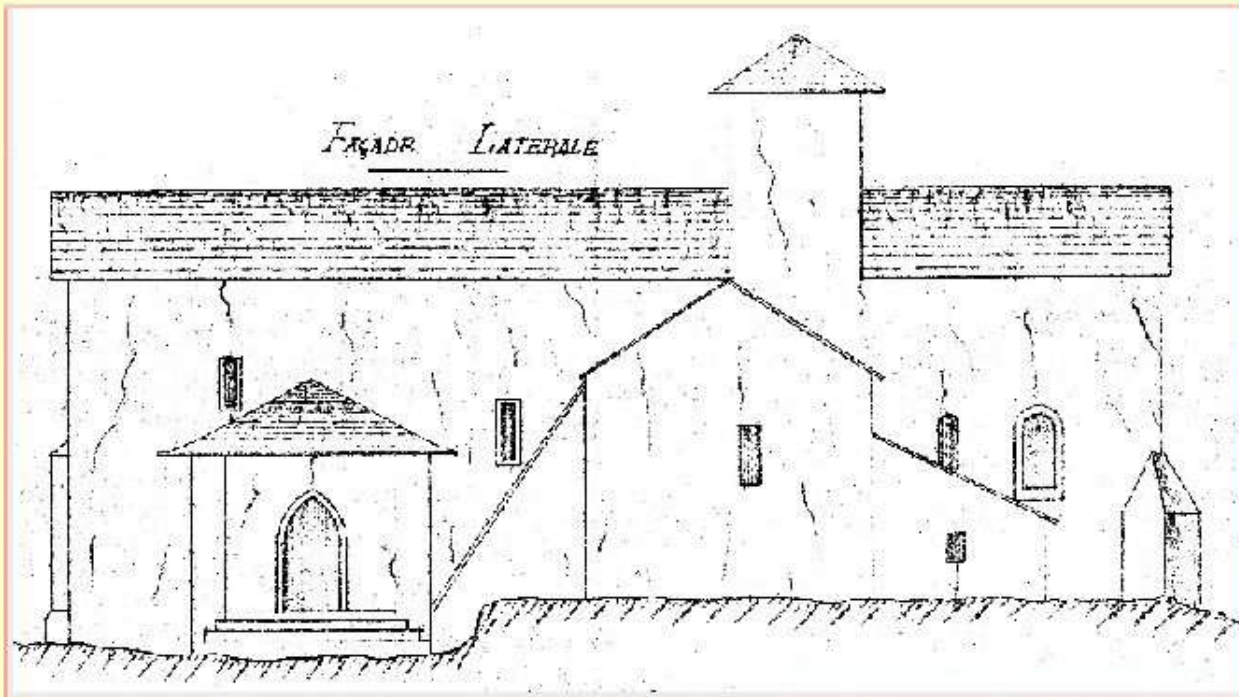
Fais l'honneur de vous soumettre  
un dossier relatif à une demande de  
secours de 10 563<sup>fr</sup>.50 sur les fonds de  
l'Etat, formé par la fabrique de  
Meljac.

Par suite de la situation financière, la  
Commission ne peut venir en aide à la fabrique  
d'architecture et l'approbation du projet,  
émiss  
ifications à

Nous n'avons trouvé aux archives aucun dossier relatif à ce projet de reconstruction entre juin 1885 et avril 1897 comme s'il avait été abandonné. Rappelons-nous qu'entre 1885 et 1897, la commune de Saint Just fut particulièrement mobilisée sur la translation de l'ancien cimetière vers son site actuel.

**FIN DE LA 1ère PARTIE**

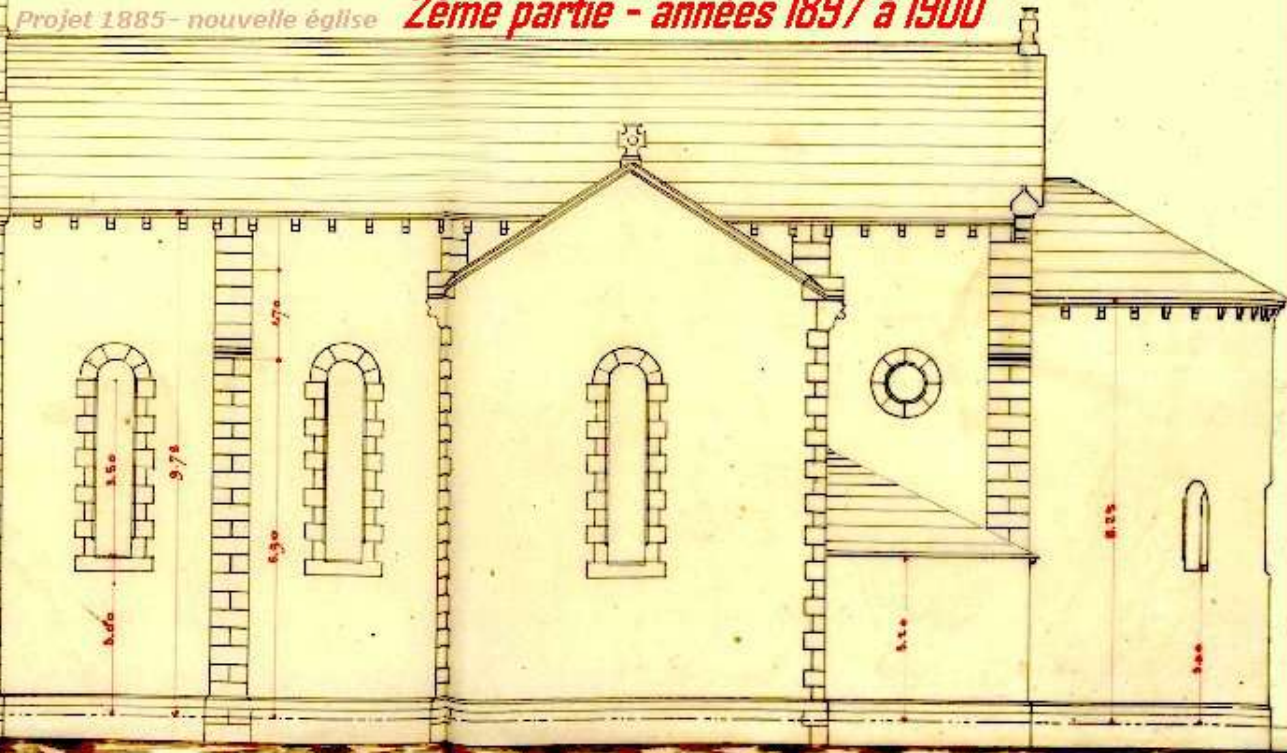
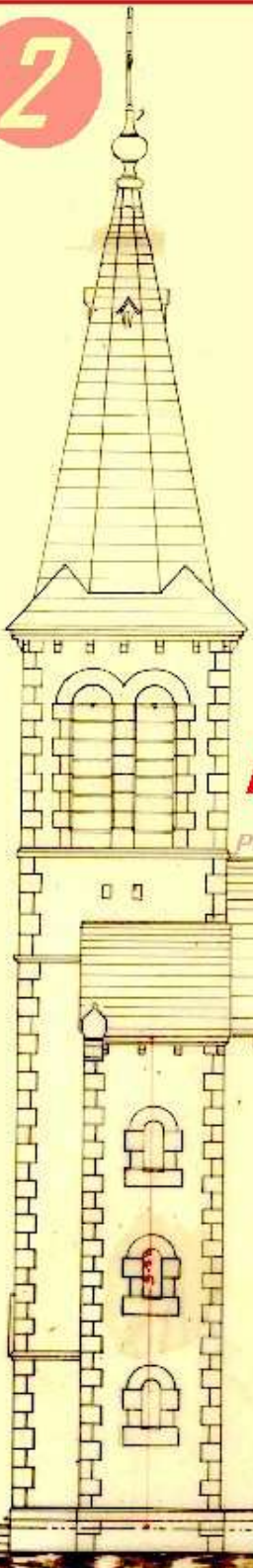
2



Etat des lieux 1884 - ancienne église

# RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MELJAC - 1884/1900

Projet 1885 - nouvelle église 2ème partie - années 1897 à 1900



Facade laterale

## RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MELJAC (1884-1900)

*de la reprise du projet en février 1897 à son aboutissement en décembre 1900*

Rien depuis juin 1885; le projet initié en 1884 (voir 1ère partie) semble abandonné; nous n'avons retrouvé, tant aux archives départementales qu'aux archives diocésaines, aucun document concernant la reconstruction de l'église de Meljac.

Nous transcrivons ci-dessous le compte-rendu d'une délibération du 25 avril 1897 du conseil de fabrique de la paroisse de Meljac qui va relancer le projet.

### « Délibération du Conseil de Fabrique de la Paroisse de Meljac constatant l'urgence de la reconstruction de l'église de Meljac »

« Les membres soussignés du conseil de fabrique de la paroisse de Meljac, commune de St. Just (Aveyron), réunis en séance ordinaire le 25 avril 1897, jour de Quasimodo : Considérant que l'église actuelle est insuffisante pour la population de la paroisse, que d'autre part, elle tombe en ruines, émet le projet de sa reconstruction sur de plus larges proportions dont les plans et devis fournis par M. Landès, architecte à Rodez, s'élevant à la somme de trente-neuf-mille frs.

Une souscription volontaire faite dans la paroisse au mois de février 1897 et qui a été acceptée par le conseil de fabrique a produit vingt-six-mille-huit-cent vingt six frs.

M. l'architecte nous porte les matériaux de l'ancienne église, à la somme de quinze cents frs (1.500), soit en tout, vingt-huit-mille-vingt-trois-vingt-six frs (28.326).

D'où il résulte une différence de dix-mille-six-cent-soixante-quatorze frs. (10.674), pour couvrir les dépenses prévues.

La fabrique ne possédant aucune ressource et ayant à peine juste de quoi se suffire, ses administrateurs osent implorer le Gouvernement de la République de vouloir bien leur fournir un secours proportionnel à leurs besoins, c'est-à-dire dix mille six cent soixante quatorze frs. (10.674).

Dans cet espoir, ils se disent ses très humbles et très dévoués serviteurs... »

M  
Rodez, le 7 Juin 1898  
Pour le Secrétaire  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ  
*[Signature]*



Ce projet sera visé par le Secrétaire Général Délégué de la Préfecture de l'Aveyron, plus d'un an après, le 7 juin 1898: le dossier avance...!

En parallèle, un nouvel architecte, M. Sylvain Landès de Rodez a repris le dossier et fournit, le 10 mars 1897 un nouveau projet initialement budgété à hauteur de 39.000 frs, ramené à

Le projet de reconstruction prévoit une dépense totale  
de 34.000 frs, impudiquement ramené  
Rodez, le 10 Mars 1897  
*[Signature]*

RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MELJAC (1884-1900) - Année 1897

SOUSCRIPTION POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MELJAC  
(Extraits des notes du Père Clergue, curé de Meljac de 1878 à 1906)

« La souscription pour la reconstruction de l'église a été faite en février 1897 à la suite d'une retraite prêchée par les R.P. Costes supérieur et Roques, de la maison de Vabres.

L'église de Meljac insuffisante pour la population tombe en ruine et ne permet plus de réparations il faut qu'elle soit reconstruite dans des proportions plus larges. Le Pères Costes et Roques l'ont compris et après avoir bien réglé les affaires de la conscience, ils ont entrepris une souscription pour la reconstruction de l'église.

Dire toute la peine qu'ils se sont imposés serait bien difficile à décrire. Trois jours durant, ils ont parcouru les villages par un temps de boue ; partir le matin vers les 9 ou 10 heures, ils ne rentraient que le soir à 10H ou 11H.

Ce qui les encourageait et allégeait leur fatigue, c'est que du premier au dernier jour, tout le monde sauf de rares exceptions, les a bien accueillis et a fait son devoir. La souscription a été relativement considérable, surtout si l'on considère qu'il n'y a pas de gens fortunés et qu'en cette année 1896-97, les animaux domestiques qui sont la principale ressource du pays ne se sont pas vendus et ont été livrés à des prix dérisoires...

Néanmoins toutes les familles ont compris qu'il fallait faire un sacrifice et elles l'ont fait. Sur une population d'environ 560 à 580, on a obtenu en chiffre rond la belle somme de 24.000 ; pourvu qu'elle soit rigoureusement versée comme il faut l'espérer ; elle suffira avec le secours du gouvernement.

Construire une église qui ne le cédera pas en beauté à celles des environs. Déjà l'architecte M. Landès a pris le site des lieux pour faire des plans et devis. Puisse maintenant le bon Dieu d'aller bénir cette œuvre qui est toute entière entreprise pour sa gloire, et la conduire à bonne fin..."

On a vu dans la délibération de la fabrique du 25 avril 1897 (page précédente) que la souscription avait en fait rapporté 26.826 frs.

*et fait son devoir, la souscription a été relativement  
considérable, surtout, si on considère qu'il n'y a pas de gens  
fortunés et qu'en cette année (1896-97) les animaux domestiques  
qui sont la principale ressource du pays ne se sont pas vendus.  
et ont été livrés à des prix dérisoires. Néanmoins, toutes les  
familles ont compris qu'il fallait faire un sacrifice et  
elles l'ont fait. Sur une population d'environ 560 à 580.  
on a obtenu en chiffre rond la belle somme de 24.000.  
pourvu qu'elle soit rigoureusement versée, comme il faut  
elle suffira avec le secours du gouvernement, a  
ne le cédera pas en beauté à celles des  
pris le site des lieux*

RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MELJAC (1884-1900) - 1897

En écho du conseil de fabrique du 25 avril 1895, le conseil municipal, en séances ordinaires des 21 février et 13 juin 1897, donne un avis favorable au projet de reconstruction de l'église.

Le conseil municipal émet par ailleurs le vœu d'une aide de l'Etat.

DÉPARTEMENT  
D'AVEYRON

ARRONDISSEMENT  
Rodez

CANTON  
Hauville

COMMUNE  
St-Jean

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
20 AOUT 1897

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de St-Jean

Séance ordinaire du 21 février et 13 juin 1897  
du mois de juin

OBJET :  
Reconstruction  
de l'église  
de Meljac

L'an mil huit cent quatre-vingt ~~deux~~ sept, le juin  
à deux heures du soir  
Le Conseil municipal de la commune de St-Jean  
dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de M. Mazard  
session (1) ordinaire de Mai

NOTA. -- On ne doit limiter  
qu'une seule affaire dans chaque  
Extrait.

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de 16

PRÉSENTS : MM. Comboullet, Albriet, Mazard, Engelbert,  
Alary, Féral, Louis, Nouvellet, Jean, Féral,  
Violettes, Caral, Vergues et Mazard

(1) Ordinaire de février, de mai, d'août  
ou de novembre, ou pour la session extra-  
ordinaire autorisée par M. le Préfet au M. le  
Sous-Préfet ou en vertu de l'art. 47 de la loi  
du 5 avril 1884.

formant la majorité des membres en exercice.  
Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la  
nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil: M. Vergues  
ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions  
qu'il a acceptées.

Tous délibérations municipales peuvent  
être formées par cette formule: "Fait et  
délibéré le... les jours, mois et an susdits,  
et sur l'exposé, qui sera toujours être envoyé  
en double expédition, un original. Cet original  
est enregistré au M... Pour extrait conforme.  
- Le Maire.

M. le ~~Président~~ expose Mazard expose au conseil ce qui a été dit  
à la séance du 21 février, que l'église de Meljac tombe en ruine,  
qu'il y a nécessité et urgence de la reconstruire. Le conseil donne  
avis favorable à ce projet. Il émet le vœu que l'état vienne en  
à cette fin dans la plus large mesure possible, et regrette que l'état  
du budget, et les charges de toute nature qui pèsent sur la commune  
ne lui permettent pas de s'acquiescer à ce projet.

et ont signé au  
Nouvellet

Comme en 1884, un dossier "Projet de reconstruction" est constitué en août 1897, confié à un nouvel architecte, M. Sylvain Landès de Rodez. Il reprend, à la manière du dossier réalisé 13 ans plus tôt par M. Lacombes, les différents éléments requis parmi lesquels, le bordereau de prix, le rapport de l'architecte, le devis estimatif, les plans... autant de pièces qui seront présentées le 10 mars 1897 et modifiées "conformément aux instructions ministérielles", pour réduire les coûts de 5.000 frs, par le même architecte Landès, le 28 avril 1898 et visées par le secrétaire général délégué du préfet, le 7 juin 1898.

*Le dossier finalisé par l'architecte au 10 mars 1897 compte 29 pages auxquelles il faut ajouter les plans.*

Eglise de Meljac.

Projet de Reconstruction.

Bordereau des Prix

Rapport de l'Architecte.

Devis Estimatif

## RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900) - 1897/98

Transcription du rapport de l'architecte établi par M. Landès pour le dossier le 10 mars 1897

"L'église de Meljac est une bâtisse sombre, encaissée dans la terre humide d'un vieux cimetière, éclairée seulement d'un côté par quelques jours ressemblant plutôt à des soupiraux.

Très ancienne, mais sans aucun cachet, modifiée plusieurs fois, notamment au XVIème siècle, elle se disjoint aujourd'hui de tous les côtés. Le plafond de la voute est presque enlevé et le pluie pénètre à travers toute la toiture. Les lézardes sont innombrables et sillonnent murs et voûtes dont les mortiers terreux sont ramolis par les eaux. Cette construction ne peut plus être consentie au culte public sans danger; elle est d'ailleurs beaucoup trop insuffisante à une paroisse d'environ 700 âmes.

Les cloches sont encastrées dans un pan de muraille porté par un arceau du choeur. La disposition des cloches exige que l'on grimpe sur le toit de l'église pour chaque sonnerie. Le pan de muraille est tout lézardé et d'une stabilité douteuse. Aucune restauration n'est possible; la démolition totale s'impose..."

Le rapport ci-dessus de M. Landès se termine par l'énoncé du prix de la reconstruction, "39.000 frs", qui sera "modifié conformément aux instructions ministérielles", ramené à 34.000 frs le 28 avril 1898 par le même M. Landès et visé par la préfecture le 7 juin 1898.



DÉPARTEMENT

DE L'AVEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

de *Meljac*

CANTON

de *Meljac*

COMMUNE

de *St-Just*

OBJET :

*emplacement  
de l'Eglise  
de Meljac*

NOTA. — On ne doit traiter qu'une seule affaire dans chaque Extrait.

Le nombre des Conscrits municipaux de l'exercice est de *16*

SESSION  
20 AOUT 1897

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de *St-Just*Séance *Extraordinaire* du *15* *Aout*

L'an mil huit cent quatre-vingt-*deux* sept, le *quinz* du mois d'*Aout*, à *sept* heure du *soir*,

Le Conseil municipal de la commune de *St-Just* dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. *Maître* *Maire* pour la session (1) *Extraordinaire tenue en vertu de l'art. 47 de la Loi*

*du 5 Aout 1897*

PRÉSENTS : MM. *Laval*, *Camboulivès*, *Euzalbert*, *Novellat*, *Novellat P<sup>re</sup> Jean*, *Naves*, *Féral*, *Bessière*, *Alary*.

M. le Président expose *soumet au conseil le plan et le dossier relatif à la* construction de l'Eglise de Meljac, d'après lequel l'emplacement de la nouvelle Eglise occuperait *une parcelle de pâtis ou de l'ancien cimetière*, et l'invoque à donner son avis. — Le Conseil considérant que cette construction est une œuvre communale qui intéresse tous les habitants et surtout les habitants de Meljac, donne un avis favorable à ce projet, et cède gratuitement à la Fabrique ou à la paroisse de Meljac tout le terrain nécessaire pour cette construction, à prendre sur le pâtis public ou sur l'emplacement de l'ancien cimetière. — Ainsi délibéré à *St-Just*, les jours

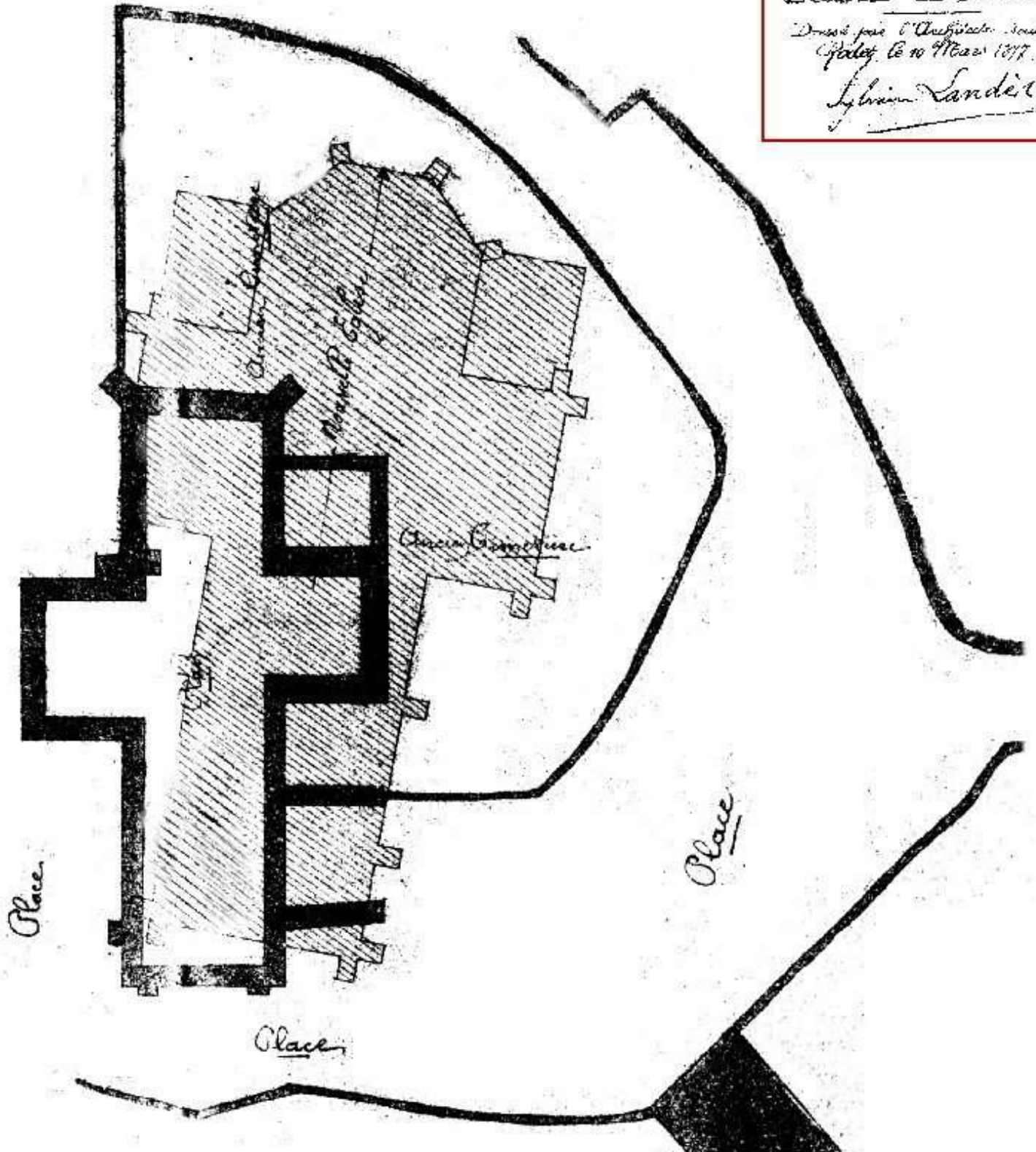
RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900) - 1897/98

Ce plan dressé par M. Landès montre l'emprise de la "nouvelle église" (dessin rayé) sur l'ancienne église (en traits gras noir), sur "l'ancien cimetière" et sur la place. Ainsi la nouvelle construction occupe-t-elle une parcelle du patus et de l'ancien cimetière; parties cédées gratuitement à la fabrique suite à la délibération du conseil municipal du 15 août 1997 (cf. page 06 précédente).

EGLISE DE MELJAC

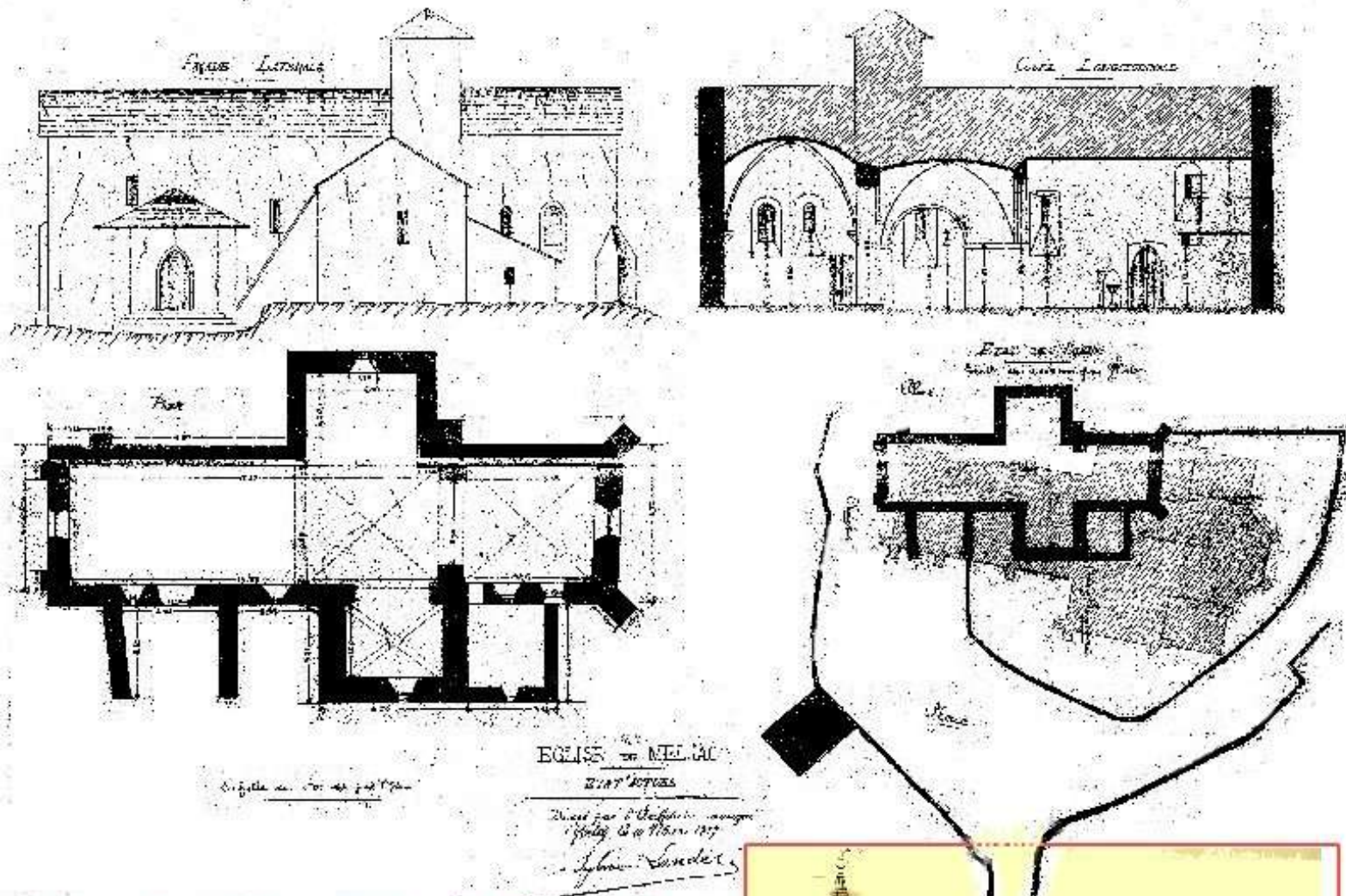
Dessiné par l'Architecte Soussignan  
Godel, le 10 Mars 1897.

L. Landès



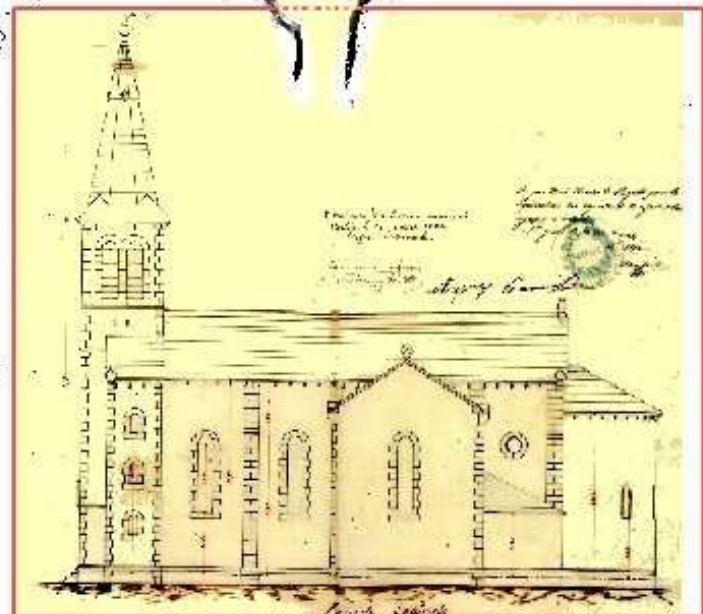
## RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900) - 1897/98

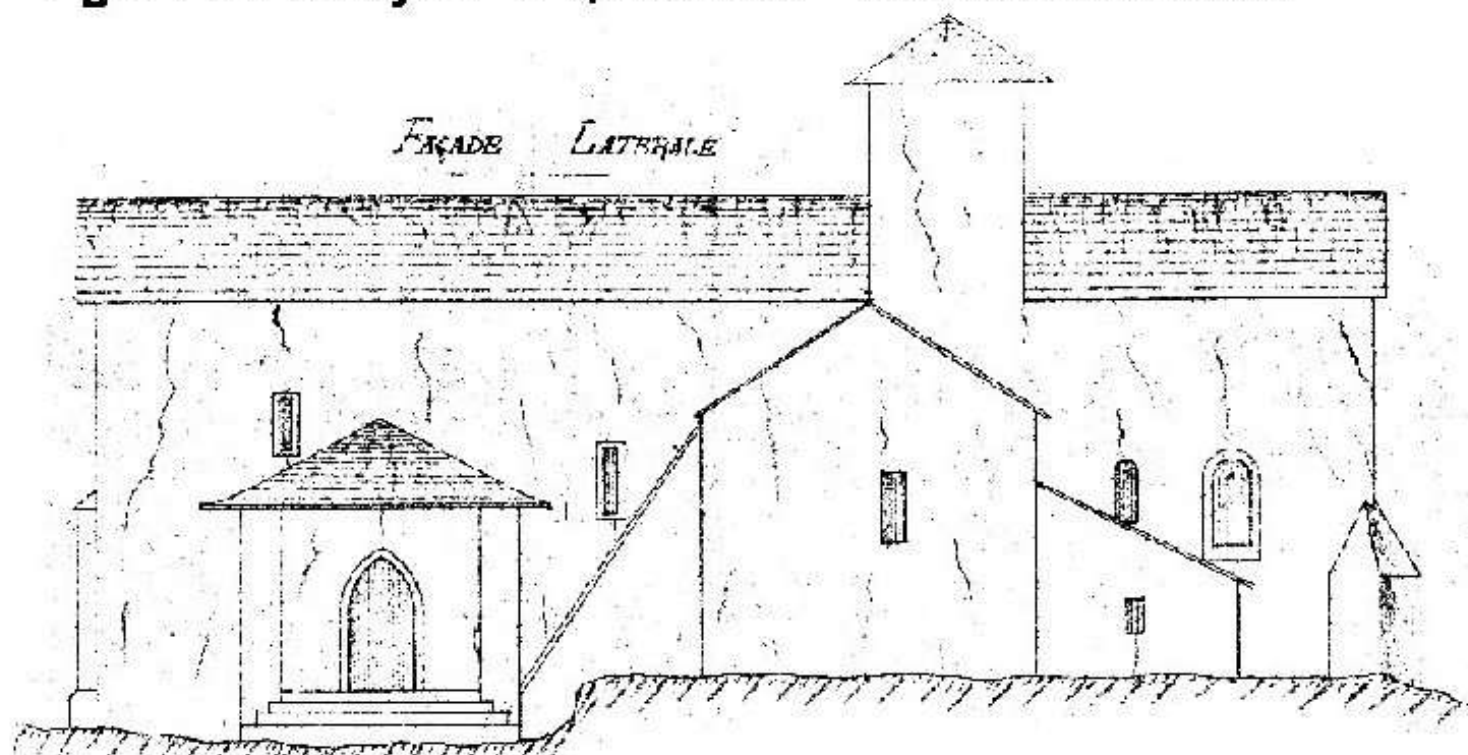
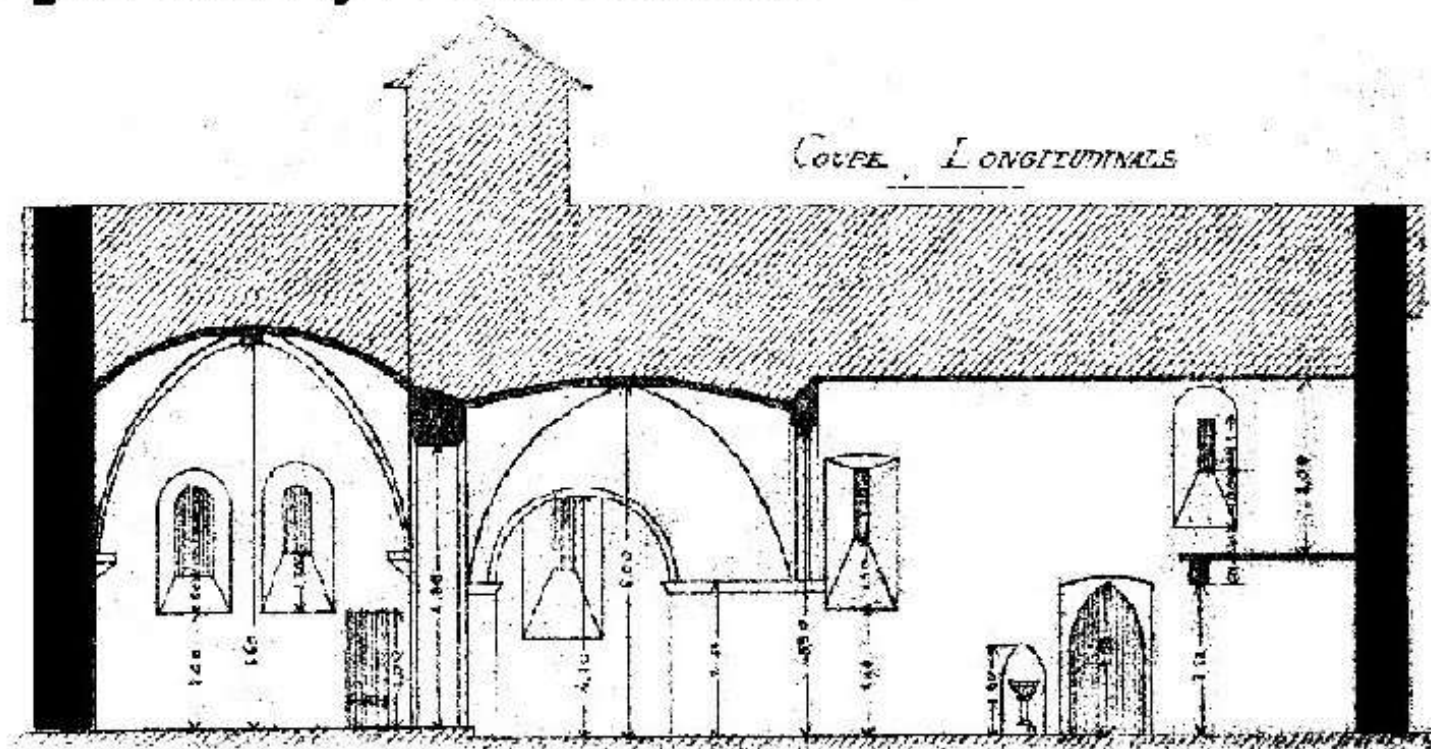
Les plans de "l'église actuelle" (ancienne église) "signés" par l'architecte Sylvain Landès de Rodez, le 10 mars 1897 sont largement "inspirés" des plans élaborés par l'architecte M. Lacombe en juillet 1884 (voir les plans en 1ère partie du dossier "reconstruction de l'église de Meljac, page 4 et ci-après en 2ème partie, page 09).



Ci-dessus, plan global en réduction, titré "Etat Actuel" (ou état des lieux) par l'architecte Landès, daté du 10 mars 1897 et comportant, en haut, à gauche, la façade latérale; à droite, la coupe longitudinale et en bas à gauche, l'empreinte au sol de l'ancienne église et à droite, l'emprise au sol de la nouvelle église (partie rayée) sur l'ancienne église d'une part et sur la place d'autre part (patus et ancien cimetière - voir page 07).

Nous ne disposons d'aucun plan de M. Lacombe (1884), "revu et corrigé" par M. Landès pour les besoins du nouveau dossier de reconstruction (1887). On peut imaginer que la nouvelle construction est proche des plans dessinés par M. Lacombe même si une baisse du coût global de 5.000 frs. a été imposée par la préfecture sur le devis initial, de 39 à 34.000frs (voir page 5)



***Eglise de Meljac - coupe latérale - Rodez le 10 mars 1897******Eglise de Meljac - Coupe longitudinale - Rodez le 10 mars 1897***

***Extrait du plan "ETAT ACTUEL" dressé par l'architecte Sylvain Landès***

Le 30 août 1897, au vu du projet de reconstruction de l'église présenté le 10 mars 1897 par M. Landès et des délibérations du conseil de fabrique du 25 avril 1897 et du conseil municipal en dates du 13 juin et du 15 août 1897, le préfet prend un arrêté d'enquête d'utilité publique enjoignant au maire de St.Just de permettre à la population de la commune, pendant 15 jours, de consulter le dossier de reconstruction de l'église de Meljac en mairie de Saint Just.

L'annonce en sera faite "à son de caisse ou de trompe dans la commune et spécialement dans le village de Meljac"

A l'expiration des 15 jours, M. Couderc, maire de Centrés nommé commissaire-enquêteur recevra pendant 3 jours à la mairie de Centrés les déclarations des habitants de St.Just, en dressera procès-verbal et le remettra au maire de St.Just.

Le 10 octobre 1897, M. Couderc maire de Centrés, commissaire-enquêteur dresse procès-verbal de l'enquête relative à la reconstruction de l'église de Meljac, constatant l'absence de réclamation et formulant un "avis favorable".

Procès-verbal d'Enquête relative à la reconstruction de l'Eglise de Meljac

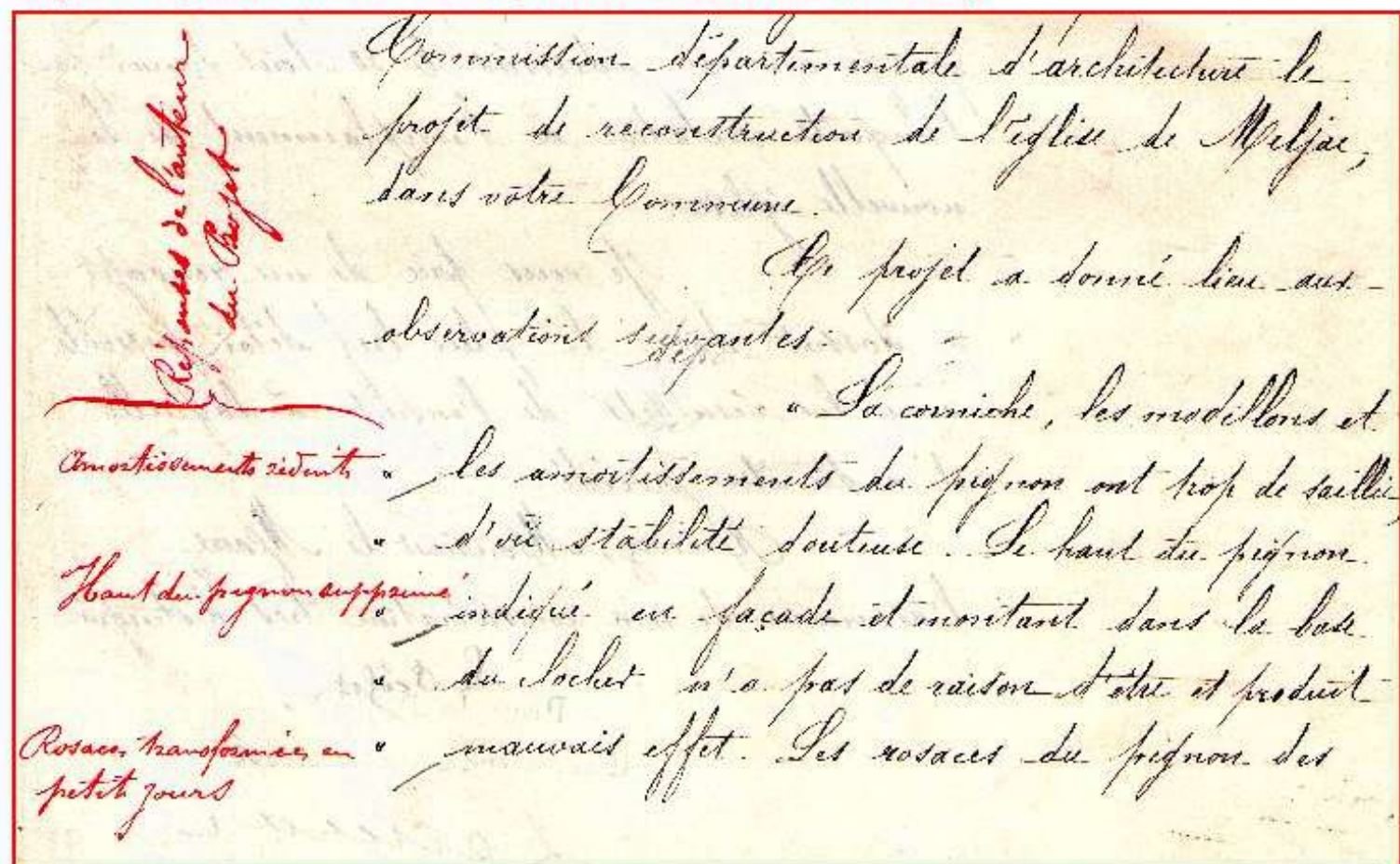
L'an mil huit cent quatre-vingt dix-sept le dix octobre à dix heures du matin, Nous Couderc François - Maire de la Commune de Centrés, Muni- cipe par arrêté de M. le Préfet de

Clavis du Commissaire Enquêteur  
Le Commissaire Enquêteur soussigné, trouvant le projet avantageux, et donne un avis favorable.  
Ce jour le 10 Octobre 1897  
Le Commissaire Enquêteur  
Landès

annoncée par  
Meljac et au chef-lieu de la Commune

Le dossier suit son cours et on peut le suivre au fil des documents divers que nous avons pu retrouver aux archives (compte-rendus de réunions et commissions diverses, circulation de bureaux en bureaux, délibérations, etc...):

- le 1er octobre 1897, le préfet de l'Aveyron fait part au maire de Saint Just des remarques d'ordre esthétique et techniques formulées par la commission départementale d'architecture; remarques auxquelles répond l'architect Landès (cf. extraits de la note ci-dessous)



- le 21 novembre 1897, le conseil municipal de St. Just prend acte dans sa délibération de l'absence de protestations émises dans le cadre de l'enquête d'utilité publique et donne un avis favorable à la réalisation du projet de reconstruction;
- le 4 janvier 1898, la commission départementale d'architecture informe le maire de St. Just qu'elle a donné un avis favorable pour la reconstruction de l'église de Meljac, sur la base du "dossier Landès"
- le 4 janvier 1898, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, vice président de la commission départementale d'architecture prenant acte des réponses formulées par M. Landès aux remarques de la dite commission, fait part au préfet de son avis favorable; à la reconstruction de l'église de Meljac;
- le 11 janvier 1898, par courrier du préfet, demande est faite à l'évêque de donner un avis sur le projet;
- le 25 janvier 1898, réagissant à une demande du 22 février 1898 du préfet, le maire de St. Just envoie les budgets 98 de la fabrique et de la commune ce pour compléter le dossier de reconstruction;
- le 9 février 1898, le préfet soumet pour avis à la commission déléguée du Conseil Général la "demande de secours" de 10674 frs de la commune de St. Just pour la reconstruction de l'église de Meljac; demande nécessaire pour combler un déficit résultant de la différence entre le montant du projet, 39000 frs et les fonds disponibles à savoir 26826 frs, produit de la souscription volontaire réalisée en 1897 + 15000 frs de récupération des vieux matériaux. Il précise dans son rapport que la commission départementale d'architecture et l'évêque ont donné un même avis favorable au projet.

- le 9 février 1898, le préfet répond au conseiller général Gaffier qui s'inquiète de l'avancement du dossier
- le 16 février 1898, le préfet adresse au ministre de la Justice et des Cultes une demande de secours de l'Etat de 10874 frs pour la reconstruction de l'église de Meljac, commune de St Just
- le 7 avril 1898, la réponse "tombe" du ministère de la Justice et des Cultes: un secours de 5000 frs est (accordé en lieu et place des 10874 frs demandés) sous réserve de quelques modifications techniques.

Paris, le 7/Avril 1898.

DIVISION  
N° 12 AVRIL 1898

MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
ET  
DES CULTES.  
Direction des Cultes.

1<sup>er</sup> BUREAU.  
N° 73  
DÉPARTEMENT  
de l'Aveyron  
DIOCÈSE  
de Mende

St Just  
Eglise de Meljac

Allocation d'un secours  
de 5000<sup>frs</sup>

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour, j'ai accordé à la commune de St Just un secours de 5000 francs pour l'aider à payer la dépense de reconstruction de l'église de Meljac. Toutefois, il conviendrait, afin d'éviter des mécomptes, vu l'insuffisance des évaluations de devis, de consulter aux intérêts d'appartenir au projet les modifications suivantes: supprimer les vitres à droite et gauche du clocher, en plaçant l'escalier extérieur dans l'angle; retrancher le transept, en débarrassant, s'il y a lieu, des chapelles adonies; réduire la profondeur du chœur et lui donner une forme rectangulaire; ne faire qu'une seule sacristie; supprimer les vitres qui, du côté, telles qu'elles sont prévues, seraient insuffisamment protégées.

Pour le Ministre:  
Le Conseiller d'État, Directeur des Cultes,  
L. Besson

Copie ci-dessus de la notification du 7 avril 1898 de la Direction des Cultes du Ministère de la Justice et des Cultes



## RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900) - suivi 1897/98

La commune de St. Just et la fabrique de Meljac ont été informées par le préfet, dès le 12 avril 1898, du "secours" accordé par le Ministère de la Justice et des Cultes (cf. page précédente n°12).

- Le 8 mai 1898, réuni en séance extraordinaire, le conseil de fabrique de Meljac "convoqué par le curé, par autorisation du 7 mai 1898 de Mgr. l'évêque de Rodez, déclare qu'il y a lieu d'approuver les modifications et réduction de la dépense à faire pour la reconstruction de l'église, à la somme de 34.000 frs" conformément aux instructions ministérielles transmises par le préfet..."

- Le 15 mai 1898, le conseil municipal de la commune de St. Just réuni en session extraordinaire "approuve les modifications apportées par l'architecte dans le projet de reconstruction de l'église ce qui en réduit la dépense à 34.000 frs..."

Devis estimatif réalisé le 10 mars 1897 et modifié le 28 avril 1898 par l'architecte Sylvain Landès

<i>Total Général</i>		<i>34.000 00</i> <i>34.000 00</i>
<p><i>Le présent Devis s'élevant à la somme de</i>  <i>Cent quatre mille francs</i>  <del><i>Cent neuf mille francs</i></del>  <i>dressé par</i> <i>L'Architecte</i>  <i>Sauvignie</i></p>		
<p><i>Rodez, le 10 Mars 1897</i>  <i>Sylvain Landès</i></p>		
<p><i>Modifié conformément aux instructions</i>  <i>ministérielles et selon l'expertise de son</i>  <i>Rodez, le 28 Avril 1898</i>  <i>Sylvain Landès</i></p>		
	<p>VU et APPROUVE  <i>Rodez, le 7 Juin</i>  <i>1898.</i>          Le Préfet de l'Aveyron          Pour le Préfet          LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ  <i>J. Grevin</i></p>	
		

## RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900) - suivi 1897/98

Le document ci-dessous décrit le processus de souscription réalisé par la fabrique en 1897 auprès des paroissiens de Meljac; annulant la souscription initiée en mars 1884 (cf. 1ère partie, page 01) S'en suit une liste de 94 donateurs qui s'engagent à verser en 3 annuités, mars ou avril 1898, 1899 et 1900 " entre les mains de M. le curé ou du trésorier de la fabrique..."

Souscription volontaire consentie par les habitants de la  
paroisse de Meljac, N. de S. J. et N. de Nouvelle (Allégonne),  
pour la reconstruction de leur église et clocher.

1<sup>o</sup> La présente souscription faite au mois de février, par huit cents  
quatre-vingt-dix-sept, annuités, celle que j'ai consentie, au dix-  
huit-cent-quatre-vingt-quatre, à cet effet.

2<sup>o</sup> Elle sera payée en trois annuités égales: La première annuité  
devra être versée en mars ou en avril, 1898; les deux autres  
à la même époque des années 1899 et 1900

3<sup>o</sup> Les versements devront être faits entre les mains de M. le curé  
ou du trésorier de la fabrique

4<sup>o</sup> On ne pourra pas exiger l'acquiescement en argent, des souscripteurs  
de transport ou de travaux.

...suit la liste des donateurs...

total général 26.826.

Voici copie conforme de la souscription  
consentie par les habitants de la paroisse  
de Meljac. Le président du Conseil de fabrique  
Canac

Le document est signé de M. Canac, président de la fabrique de Meljac.

Rappelons que le fruit de la souscription -26.826 frs-, représente près de 80% du financement des travaux.

RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900) - *suivi 1897/98*  
*Adjudication des travaux*

*Le 7 juin 1898, prenant acte du secours apporté à la reconstruction de l'église dans une enveloppe ramené à 34.000 frs sur la base des plans et devis du 10 mars 1897 de l'architecte M. Landès, prend un arrêté prescrivant la mise en adjudication publique des travaux; le procès verbal d'adjudication devant lui être soumis de même que le paiement pour solde à l'entrepreneur.*

*Une première adjudication tenue le 14 août 1898 à Meljac dont nous n'avons que le procès verbal (cf. transcription ci-dessous) se révèle infructueuse.*



**EGLISE DE MELJAC**  
**Procès verbal d'adjudication des travaux**

"... Aujourd'hui quatorze août mil huit cent quatre vingt dix huit, nous Président du Conseil de Fabrique de la paroisse de Meljac, assisté MM. Curé, Louis Mazars, JP. Amat, François Enjalbert et M. Landès architecte, nous sommes rendus au presbytère de Meljac pour procéder à la réception des soumissions faites pour l'exécution des travaux de reconstruction d'une église à Meljac dont l'adjudication a été fixée à ce jour par des affiches et des annonces dans les journaux locaux. Nous avons invité les entrepreneurs à remettre leurs soumissions. Personne n'ayant voulu déposer une soumission, nous avons accordé un nouveau délai et fait de nouveaux appels restés sans résultat. En présence de cette absence de concurrents, nous avons décidé qu'une nouvelle adjudication aurait lieu dans le plus bref délai possible, eu égard à l'urgence de la construction et à la saison propice pour les approvisionnements. La séance est ensuite levée. Ainsi fait et délibéré à Meljac les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous après lecture, les membres du Conseil de Fabrique et l'architecte. ..."

Le Président de la Fabrique  
 Canac Hippolyte

Les membres de la Fabrique : L.Mazars, JP.Amat, F.Enjalbert, H.Clergue

L'architecte  
 Sylvain Landès



*Vue satellite de  
 la place du Bourg  
 de Meljac - 2012*

RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900) - suivi 1897/98  
Adjudication des travaux

Eglise de Meljac: Adjudication des Travaux

Avis aux Entrepreneurs

ADJUDICATION

des Travaux de Reconstruction d'une Église à Meljac

Commune de Saint-Just

ARCHITECTE : M. LANDÈS

Montant des travaux..... 34,000 fr.  
Cautionnement valeurs mobilières 2,000 fr.

Le public est prévenu que le dimanche, 18 septembre 1898, à dix heures très précises du matin, il sera procédé au presbytère de Meljac à l'adjudication au rabais des travaux ci-dessus désignés.

Les entrepreneurs qui désireront se rendre adjudicataires de ces travaux peuvent prendre connaissance du projet et des plans d'exécution chez M. LANDÈS, architecte à Rodez, directeur des travaux ou au presbytère de Meljac.

Les soumissions doivent être sur papier timbré et conformes aux modèles contenus dans les affiches et cahier des charges.

Le certificat de capacité devra être rigoureusement présenté huit jours au moins avant l'adjudication au visa de l'architecte.

Face à l'absence de "soumissionnaires" et compte tenu de l'urgence de la reconstruction de l'église, une nouvelle date une nouvelle date est fixée, le 18 septembre 1898, à 10 heures du matin au presbytère de Meljac.

L'annonce en est faite par voie de presse (article à gauche) et par affichage (affiche ci-dessous).

ADJUDICATION

des travaux à exécuter POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE

à Meljac

(Commune de Saint-Just)

La dépense, y compris une somme de deux mille quatre cent trente-deux francs vingt-huit centimes (2432 f. 28) pour frais imprévus et honoraires de l'architecte, s'élève à la somme de

ci. 34.000 f.  
Cautionnement : Valeurs mobilières 2000 fr.  
ci.

Le public est prévenu que le dimanche 18 septembre 1898, à dix heures très précises du matin, il sera procédé au presbytère de Meljac à l'adjudication au rabais des travaux ci-dessus désignés. Les soumissions doivent être sur papier timbré et conformes aux modèles contenus dans les affiches et cahier des charges. Le certificat de capacité devra être rigoureusement présenté huit jours au moins avant l'adjudication au visa de l'architecte.

Les soumissions doivent être déposées au presbytère de Meljac, le dimanche 18 septembre 1898, à dix heures très précises du matin. Les soumissions doivent être accompagnées d'un certificat de capacité et d'un cautionnement de 2000 francs en valeurs mobilières.

MODELE DE SOUMMISSION

Je soussigné, M. [Nom], entrepreneur, déclare accepter les conditions de l'adjudication et s'engage à exécuter les travaux à la somme de 34.000 francs, y compris les frais imprévus et honoraires de l'architecte. Je m'engage à fournir un cautionnement de 2000 francs en valeurs mobilières.

RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900) - *suivi 1897/98*  
*Adjudication des travaux*

Eglise de Meljac

Procès-verbal d'Adjudication des Travaux

**Transcription du procès verbal d'adjudication des travaux de l'église de Meljac - 18 septembre 1898**

« ...Aujourd'hui dix huit septembre mil huit cent quatre vingt dix huit, nous, Président du Conseil de Fabrique de la paroisse de Meljac, assisté de MM. Clergues curé, Louis Mazars, Molinier, P. Amat, François Enjalbert et Landès architecte, nous sommes rendus au presbytère de Meljac pour procéder à la réception des soumissions faites pour l'exécution des travaux d'une église à Meljac. Une première adjudication qui avait été fixée au quatorze août 1898, n'ayant donné aucun résultat faute de concurrent, une nouvelle adjudication avait été aussitôt fixée à ce jour et confirmée par des affiches et des annonces dans les journaux locaux. Nous avons invité les Entrepreneurs présents à remettre leur soumission.

Ces soumissions au nombre de quatre ont été reçues par nous et rangées sur le bureau dans l'ordre de leur présentation. Au moment fixé pour l'ouverture des paquets, nous avons procédé publiquement à cette ouverture et constaté les pièces contenues sous ce premier pli.

Puis, nous avons invité les concurrents et le public à se retirer un moment de la salle et après examen des pièces et consultation de MM. Les Membres de la Fabrique et de l'architecte, nous avons arrêté ainsi qu'il suit, la liste des concurrents agréés.

- 1<sup>er</sup> . M. Dissane de Montclar,
- 2<sup>ème</sup>. M.Massol de Fallières
- 3<sup>ème</sup>. M.Berbonié de Cassagnes
- 4<sup>ème</sup> .M.Perret de Lescure.

Immédiatement après, la séance est redevenue publique et après avoir donné lecture de la liste des concurrents agréés, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions cachetées et constaté que :

- M. Dissane fait un rabais de cinquante centimes pour cent francs,
- M. Massol fait un rabais de deux francs vingt cinq pour cent francs,
- M. Bergonié fait un rabais de sept francs pour cent francs,
- M. Perret fait un rabais de sept francs vingt cinq centimes pour cent francs.

La soumission du sieur Perret demeurant à Lescure et faisant élection de domicile à Meljac étant la plus avantageuse, cet entrepreneur a été déclaré adjudicataire des travaux ci-dessus désignés moyennant un rabais général et uniforme de sept francs vingt cinq centimes pour cent francs.

Immédiatement après cet entrepreneur a été engagé à remplir toutes les clauses et conditions de l'Entreprise et à signer les pièces de l'adjudication et le présent procès verbal.

Ainsi fait et délibéré à Meljac, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé avec nous après lecture, les membres du Conseil de Fabrique, l'architecte et l'adjudicataire.

Le Président de la Fabrique

Signé : Canac

Les membres de la Fabrique, signés : Mazars et Enjalbert.

L'architecte

signé : Sylvain Landès

L'adjudicataire

signé : Auguste Perret

..."

***Voir page suivante n° 17, les engagements de l'adjudicataire M. Auguste Perret***



8388

Je soussigné, Auguste Perret, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Lescure et faisant élection de domicile à Meljac, après avoir pris connaissance des pièces relatives aux travaux qui doivent être exécutés pour la Fabrique de Meljac, lesquelles pièces se composent:

- 1° Des devis estimatifs, s'élevant, y compris une somme de deux mille quatre cent trente deux francs vingt huit cent. pour frais imprimés et honoraires de l'Architecte, à la somme de trente quatre mille francs;
- 2° Du bordereau des prix et conditions particulières applicables aux dits travaux;
- 3° Du cahier des charges;
- 4° Des plans et détails graphiques;

M'oblige à exécuter les travaux dont il s'agit en me conformant aux conditions fixées par les pièces sus énumérées et moyennant les prix du bordereau, sur lesquels prix je souscris un rabais général et uniforme de sept francs vingt cinq par cent francs

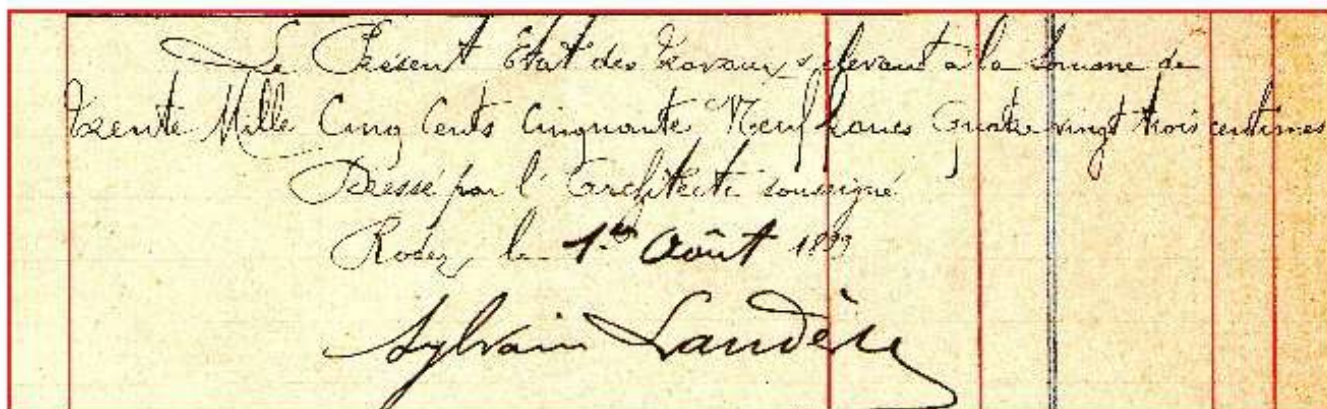
A Meljac le 18 Septembre 1898

Auguste Perret

## RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE MELJAC (1884-1900)

Suivi et fin des travaux août 1899 - mars 1900

- le 1er août 1899, l'architecte Sylvain Landès dresse un état des travaux exécutés pour la reconstruction de l'église de Meljac. Le montant à cette date s'élève à 30.559,83 frs.



- le 26 août 1899, le maire de Centès M. Maffre adresse au préfet l'état d'avancement des travaux et lui demande que soit versée la subvention prévue de 5.000 frs.

- le 8 janvier 1900, après "relance" le 11 septembre 1899 par le préfet, du conseiller d'Etat directeur général des Cultes au Ministère de l'Intérieur et des Cultes\*, ce dernier impute la somme de 5.000 frs, correspondant à la subvention prévue, au budget de la commune de St. Just.

(\*on note que la responsabilité des Cultes précédemment attachée au ministère de la Justice est rattachée dans ce dernier courrier, au ministère de l'intérieur)

- le 25 mars 1900, le conseil municipal de St. Just réuni en séance extraordinaire demande que la subvention de 5.000 frs accordée par l'Etat, encaissée par le receveur municipal, soit "versée entre les mains du trésorier de la Fabrique de Meljac".



Projet Lacombe 1884



Meljac 2012

RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900)  
Les notes du curé Clergue (1)

Henri Clergue, curé de Meljac de 1878 à 1906 faisait volontiers des compte-rendu des évènements se déroulant à Meljac. Le Père Henri Vernhes, curé du relais de Meljac-Rullac de 1983 à 2004, intéressé par les publications de Meljac.Net, nous a laissé quelques copies des écrits de M. Clergue, parmi lesquelles une longue note manuscrite racontant de son point de vue, "l'Histoire" de la reconstruction de l'église de Meljac. Curé de Meljac, membre de droit de la Fabrique, M. Clergue était certainement bien placé pour en suivre les péripéties. Nous reproduisons ci-après in extenso la transcription de ses 7 pages de notes.

« ... La souscription pour la reconstruction de l'église a été faite en février 1897 à la suite d'une retraite prêchée par les R.R.P.P. Costes supérieur et Roques, de la maison de Vabres.

Le nom des souscripteurs avec ce qu'ils ont promis est porté au registre des délibérations. Cette souscription ainsi qu'il est dit plus haut à propos du compte rendu de la mission s'est faite dans des conditions aussi bonnes qu'on pouvait le désirer. Elle a produit une somme d'environ 26800 frs avec les maigres ressources que possédait la fabrique, on peut arriver facilement à 28-29000. Le Gouvernement ayant accordé 5000 on peut compter sur 34000.

Les premiers plans et devis estimatifs étaient portés à 40000. Le Gouvernement accordant ces 5000 frs, on conviendra qu'ils fussent réduits de 6000. Ce qui fut fait sur papier mais de fait ; les premiers plans et leurs devis estimatifs furent conservés sur la demande expresse de la Fabrique afin de conserver à l'édifice le cachet de beauté qu'il aurait perdu si on avait modifié le plan.

L'adjudication fut faite d'abord le 14 août 1898 mais un seul entrepreneur, M. Perret s'étant présenté, les paroissiens trouvèrent fort à redire avec raison et les membres de la fabrique jugèrent à propos de l'ajourner à un mois pour faire donner à cette entreprise une publicité qui n'avait pas été faite suffisamment.

Enfin le 18 septembre 1898, on fit une nouvelle adjudication et cette fois plus heureuse que la première. Nous eûmes quatre adjudicataires.

- 1/ M. Dessane de Montclar qui fit un rabais de 0,50%
- 2/ M. Massol de Falguières .....2,50%
- 3/ M. Bergonier de Cassagnes..... 7%
- 4/ M. Perret de Lescure.....7,25%

M. Perret ayant consenti le plus fort rabais fut accepté comme entrepreneur des travaux, non sans quelques murmures de la part de certaines personnes qui trouvaient à redire que l'architecte et l'entrepreneur étaient beaux-frères.

Les membres de la fabrique connaissaient la probité de l'un et de l'autre, ayant surtout sur le compte de M. Perret qui construisait alors une église à Lescure, les meilleurs renseignements de savoir et de probité, n'y virent pas trop d'inconvénient ; les suites prouveront s'ils se sont trompés, ce qui serait bien désastreux ; mais il faut espérer que nous n'aurons rien à regretter, car M. Perret est réputé un homme très habile.

Dans ces sortes de constructions, il en a donné des preuves à Saint-Affrique où il a travaillé en maître à la construction du clocher qui est dit-on une merveille du pays et à Lescure où tout le monde est content de son travail.

C'est le 17 mars 1899 que M. Perret est arrivé à Meljac avec sa famille pour commencer la démolition de la vieille église.

Les circonstances ne lui ont permis de se mettre à l'œuvre que le 20, semaine de la passion.

La veille, 19, est la fête de St. Joseph; la messe a été pour la paroisse afin d'attirer sur les familles et les travaux ses meilleures bénédictions.

On s'est fait un devoir d'y assister et l'église qui allait disparaître était comble comme les jours de grandes fêtes.

Handwritten notes in the left margin, including words like "Clergue", "Fabrique", "Lescure", "Saint-Affrique", "démolition", "semaine de la passion", "fête de St. Joseph", "bénédictions", "grandes fêtes".

Handwritten notes in the right margin, including words like "main", "Clergue", "Fabrique", "Lescure", "Saint-Affrique", "démolition", "semaine de la passion", "fête de St. Joseph", "bénédictions", "grandes fêtes".

Handwritten notes at the bottom of the page, including words like "baronne", "qui donna un espace suffisant et permit d'y faire avec".

## RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900)

*Les notes du curé Clergue (2)*

Immédiatement après la cérémonie, M. le curé a fait procéder au déménagement qui a duré toute la semaine.

Les ouvriers de l'entrepreneur ont donné leurs premiers coups de pioche le mardi 20 mars et la démolition occupant sept à huit ouvriers a duré plus d'un mois, nécessitant la poudre et la dynamite.

Cette église formant une croix latine du levant au couchant selon la vraie orientation qu'on donnait autrefois à ces édifices, avait été construite à deux reprises différentes. Le chœur au levant et la chapelle de la Ste. Vierge au midi avaient été construits selon toutes les règles de l'art à chaud et à sable avec nervures aux poutres étaient d'une solidité rare.

Le style adopté était un style de transition. Ce n'était ni le roman ni le gothique pur, ce qui à mon avis ferait remonter la construction au 14ème ou au commencement du 15ème siècle.

Le chœur mesurait environ 5 mètres carrés et la chapelle de la Ste. Vierge 3 à 4. Soit au chœur, soit à la chapelle, il n'y avait qu'une petite fenêtre assez longue mais étroite ; elle était suffisante à la chapelle mais ne pouvait suffire au chœur ; aussi en 1837, on y fit pratiquer une nouvelle fenêtre romane beaucoup plus large mais trop courte.

Tout d'abord le tombeau du chœur était en pierre massive, on le remplaça dans ces derniers temps par un retable en bois qui prenait la moitié de la surface et ne permettait qu'aux enfants de se tenir dans le chœur, ce que voyant M. Clergue curé le fit enlever dès la 2ème année de son arrivée dans la paroisse en 1879, et le fit remplacer par un autel en marbre ce qui donna un espace suffisant et permit d'y faire entrer tous les enfants : aujourd'hui cette partie pavée en carrelage était très convenable.

Il faut signaler encore dans le chœur une rosace sur le fond en dessus de l'autel, elle était à quatre baies assez gracieuse et d'un seul bloc de granit.

La seconde partie de l'église c'est-à-dire la voute du transept, la chapelle de St. Blaise et la nef était de la fin du 17ème siècle ; en effet on a trouvé sur une pierre du montant de la porte d'entrée enduite de plusieurs couches de chaux, le millésime de 1684 parfaitement conservé. C'était un hors d'œuvre assez solide quoique bâti à la terre mais sans aucun style. La voute du transept et de la chapelle était en pierre. C'était une masse disgracieuse surtout la chapelle qui ressemblait plutôt à une cave souterraine éclairée par une petite fenêtre.

La nef ne comportait que deux fenêtres assez longues mais peu larges, insuffisantes pour éclairer lorsque le temps était sombre, l'une au milieu de la nef, l'autre à la tribune sur la porte d'entrée. Le pavé était en dalles du pays très mal façonné et le dessus un plafond qui tombait en ruine.

La tribune de 15 à 20 mètres de surface recevait peu de monde. Depuis que M. Clergue y avait fait mettre des bancs, il y pouvait entrer de 30 à 40 personnes.

Le vaste bénitier en pierre et les fonts baptismaux avaient été mis dans le mur pour gagner un peu plus de surface car l'église mesurant une surface d'environ 23 mètres de long sur 5 de large, était insuffisante pour une population de près de 600 âmes et ça été la raison pour laquelle on a préféré la reconstruction à des réparations urgentes.

Il fallait reconstruire en entier le clocher, refaire la toiture de toute l'église, pratiquer des ouvertures tout autant de travaux qui auraient amené des dépenses considérables et encore, on aurait eu qu'une mesure.

Le clocher avait été fait comme l'église à deux reprises et à la même époque.

La partie première qui portait les cloches dans l'intérieur du mur et au style roman à quatre (illisible) était solide, inébranlable mais la partie ajoutée était fortement lézardée et menaçait ruine.

Les fouilles pour les fondations de la nouvelle église ont été faites dans la seconde quinzaine d'avril. On a rien trouvé de remarquable dans ces fouilles sinon des squelettes ce qui du reste avait été prévu puisqu'en déblayant l'ancien cimetière, on avait trouvé des pierres tombales au niveau du pavé de l'église.

Le terrain se trouvant au contraire bas de  
chemin public, j'ai fait cette remarque en 1884...

RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900)

Les notes du curé Clergue (3)

Sur l'emplacement de l'ancienne église et sur toute la plateforme, il y avait eu des constructions primitives dont on a trouvé les fondations soit de quelque chapelle, soit de maisons privées. Des ossements épars étaient dans la nef ainsi que dans les chapelles. Très probablement, on avait du y mettre ces débris en agrandissant l'église ainsi que nous le faisons aujourd'hui, mais dans le chœur, on a trouvé des ossements avec des restes de souliers et de bas en soie adhérant à ces ossements, ce qui prouve bien qu'on y avait enterré un ou plusieurs grands personnages. On a trouvé encore au niveau des nouvelles fondations des pierres dressées et mises là par la main des hommes pour retenir les cercueils en haut et les empêcher d'être inondés par l'eau, le terrain se trouvant en contrebas du chemin public. J'ai fait cette remarque en relatant la translation de l'ancien cimetière et je la crois vraie car on ne s'expliquerait ces pierres mises en dessous des tombeaux primitifs.

On a jeté les premières assises du nouvel édifice le 28 avril à la fête de Saint-Affricain, l'un des apôtres du Rouergue. Ce jour là, j'ai dit la messe en l'honneur de la Sainte-Famille pour attirer les meilleures bénédictions du ciel sur cette construction.

En ce moment, les travaux se poursuivent avec entrain, il y a une quinzaine d'ouvriers. Du reste les belles journées du printemps sont très propices.

L'entrain mis dès les premiers jours se poursuit jusqu'à l'époque des moissons : quatre ou cinq ouvriers maçons sont de la paroisse entre autres, Jean Roube du Mas Ricard, Justin Albinet de Meljac, Jean-Baptiste Panis de Grascazes, Pierre Cayre du Vergnas, Jean-Baptiste Boyer de Meljac ne désespèrent pas ; plusieurs tailleurs de pierre suivant les chantiers de M. Perret activent leur travail durant tout l'été, aussi les murs s'élèvent rapidement : avant la St. Jean, plus de la moitié de la construction fut faite, encore que le fournisseur de la pierre de taille le Sieur Perronet des Molières fit défaut.

Du reste, on peut dire que durant tout le cours des travaux, c'est le seul qui n'est pas fidèle à sa tâche. Il paraît que c'est un soulard qui sacrifie aisément son travail à la dive bouteille ; quoiqu'il en soit ce contre temps nous a été préjudiciable car à la reprise des travaux, après la saison, sans le manque de pierres de taille, on aurait pu terminer les murs et jeter la toiture avant l'hiver, ce qui ne put être fait bien que l'hiver fut très retardé cette année là.

Les charpentiers venus de Rodez purent travailler jusqu'à la fin du mois de novembre ; ils purent même poser une partie de la charpente mais les mauvais jours étant venus, il fallut suspendre le travail jusqu'au mois d'avril de l'année suivante.

A partir de ce moment on activa ce dernier travail et vers le commencement de juin, les couvreurs posèrent l'ardoise. Ces couvreurs venus de Frons on fait lestement leur travail et en quelques jours ils ont couvert plus de la moitié de l'église.

Après eux sont venus de Réquista les plâtriers. Ceux-ci également ont poussé les crépis et dans quelques semaines les voûtes ont été faites. Il a fallu suspendre ce dernier travail afin de permettre aux voûtes de bien sécher.

En ce moment, fin juillet, ils sont de nouveau à leur travail et y mettent la dernière main de telle sorte que le pavé seul restera à faire, mais les chaleurs sont si fortes qu'il faudra attendre un temps plus frais.

Le Sieur Cavalier de Lécergues pose les portes, les fenêtres et les planchers des sacristies et du clocher ; ce travail sera fait je l'espère en temps et heure.

Les vitraux peints venus de la mason Doumerc de Toulouse ont été mis en place du 18 au 23 par M. Vialaret de Moularès-Tarn ; assez proprement mais non sans quelques cassures.

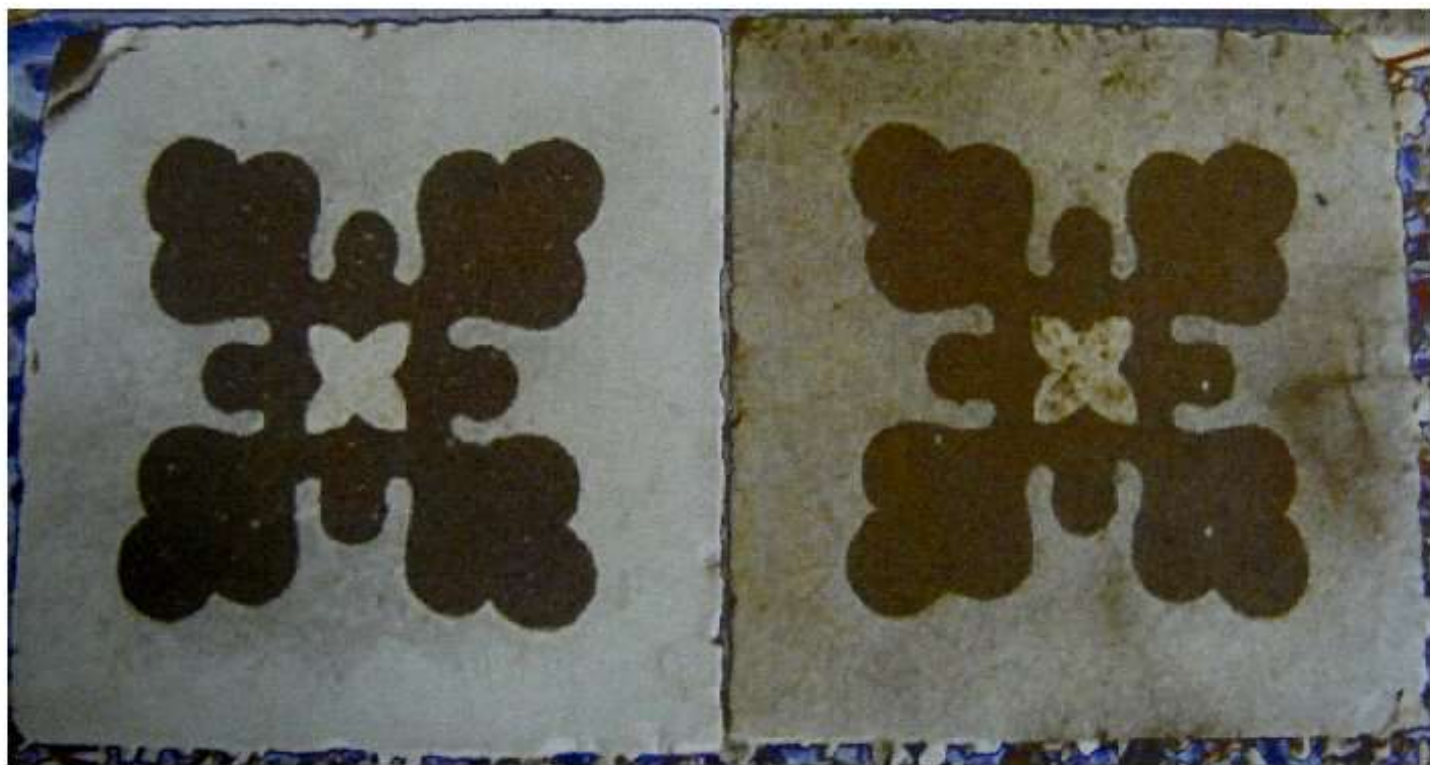
Ces vitraux ont été offerts gracieusement par les particuliers ou les familles de la paroisse, ainsi qu'on pourra lire leurs noms longtemps après que ces donateurs généreux auront disparu de la scène de ce monde ; ils deviendront comme une supplication continuelle dans le lieu saint pour le repos de leur âme.

*C'est toute l'année... jusqu'à l'été... l'été... l'hiver... l'année... l'été... l'hiver... l'année... l'été... l'hiver... l'année...*

*C'est... l'été... l'hiver... l'année... l'été... l'hiver... l'année... l'été... l'hiver... l'année... l'été... l'hiver... l'année...*

*Il faudra attendre un temps plus frais. Le Sieur Cavalier...*

RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900)  
Les notes du curé Clergue (4)



Pavés de l'ancienne église

Ce sont :

- pour le chœur, le curé de la paroisse, Jean-Baptiste Prion du Martinesq, Amans Bouteille de Meljac, J-P Amat du Mas Ricard, J-P. Roube du Mas Ricard ;
- pour la chapelle de la Ste. Vierge les familles Canac du Clot et Azarn du Puech ;
- pour la chapelle dédiée à St. Blaise patron de la paroisse, pour un vitrail Louis Mazars de la Bessière, trésorier de la fabrique ; pour l'autre son cousin Joseph Albinet du Puech ancien maire de la commune de St. Just ;
- pour la nef, les familles Flottes et P. Molinier de la Tourénié et Jos Jalbert de Soulages ; les familles Barthes et Couderc du Martinesq ; les villages de Grascazes et du Féraldesq.

La rosace de la tribune est payée par M. Mouly, ancien instituteur de Meljac et propriétaire dans cette même paroisse.

Le tympan de la porte d'entrée est la charge d'Auguste Bousquet, forgeron.

Ainsi toutes les ouvertures de l'église sont pourvues de vitraux très convenables d'un bel effet donnant du jour en abondance ce que je désirai avant tout.



*C'est  
S'il  
en est  
- pie  
- ava  
- ret  
- avai  
- rose  
- et  
- ce  
- er*

*travail et vers le commencement de juin les couvreurs posèrent*

RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900)  
Les notes du curé Clergue (5)



*"Ces vitraux ont été offerts gracieusement par les familles de la paroisse, ainsi qu'on pourra lire leurs noms longtemps après que ces donateurs généreux auront disparu de la scène de ce monde..."*

extraits des notes du curé Clergue de Meljac (1898-99)

Tout allait pour le mieux et déjà on pouvait espérer que tout l'édifice serait livré au culte lorsqu'un coup imprévu est venu arrêter cet élan : la foudre a éclaté sur le clocher prêt à couvrir.

C'est le 21 juillet 1900 que cette catastrophe est arrivée. Les dégâts sans être trop considérables l'ont été suffisamment pour arrêter les travaux : quand reprendront-ils ? Bientôt, je l'espère, mais il n'en est pas moins vrai que c'est un contretemps bien fâcheux.

A qui incomberont les dépenses ? Jusqu'ici l'entrepreneur et son beau-frère né Landès prétendent que c'est la charge de la fabrique. Nous n'acceptons pas cette décision qui nous paraît trop intéressée. Nul n'est bon juge dans sa propre cause. Nous croyons au contraire que l'édifice étant en voie d'exécution, nous ne saurions répondre des accidents fortuits qui peuvent survenir. Nous avons déjà consulté un avocat et nous attendons sa réponse. M. Rivière, tout en nous donnant raison, nous laissait entendre qu'il valait mieux transiger et supporter les frais à l'amiable. Nous écrivîmes plusieurs fois à l'entrepreneur de réparer au plus tôt les dégâts occasionnés par la foudre : il n'en tint aucun compte, persuadé que son beau-frère Landès architecte ne l'abandonnerait pas dans la lutte, si un procès était engagé.

ont a  
Eam  
Ces M  
re les  
Rivière  
Rivière  
Suppression

M. Rivière  
ce  
entretenu  
- Cours  
craut  
sur  
Laurie

C'est tout pour le clocher, le curé de la paroisse, Jean B. Rivière

## RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900)

*Les notes du curé Clergue (6)*

Ainsi les travaux presque à leur terme, traînèrent en longueur depuis le mois de juillet jusqu'à la fin octobre.

Enfin l'entrepreneur voyant que la mauvaise saison allait arriver et que les dégâts occasionnés par l'intempérie de la saison seraient bien à sa charge, ceux-là ; se détermina à envoyer deux ouvriers qui en deux ou trois jours eurent tout réparé. De quelle façon ? Nous n'avons pu guère le constater n'étant pas donné à tout le monde d'escalader les charpentes d'un clocher : mais enfin, au dire de quelques uns la solidité n'aura pas à en souffrir ; il pourra encore résister aux orages les plus violents.

Dès lors la couverture fut complétée par les deux habiles couvreurs de Frons qui y mirent toute leur adresse et leur soin. Du reste, ils y réussirent parfaitement car la toiture du clocher en particulier, est belle à voir.

Les dégâts occasionnés par la foudre furent de peu d'importance ainsi qu'on vient de le voir mais à quelque chose malheur est bon a-t-on dit et bien souvent cela fut vrai pour nous.

Certainement, nous n'aurions pas songé sans plus tarder à garantir l'édifice contre la foudre étant déjà surchargés de dépenses ; cependant à la suite de ce désastre, tout le monde fut d'avis qu'il fallait poser un paratonnerre, ce qui fut fait et moyennant une somme de 250 frs, M. Birot, zingueur à Réquista vint nous poser ce paratonnerre en même temps que les couvreurs faisaient leur travail, ce qui en diminua le prix de moitié.

Ainsi on peut dire que l'accident, loin de nous être nuisible nous fut utile car le site de Meljac étant par lui-même assez élevé dans la région, son clocher était fort exposé à recevoir la visite de cet hôte imposteur et, de fait, il y a déjà éclaté une seconde fois et alors les dégâts eussent été bien autrement importants sans compter les dangers qu'on eut pu courir dans l'église, au moment d'une cérémonie. Le premier coup faillit faire une ou deux victimes parmi les ouvriers plâtriers : qu'eut

vitrail en tribune de l'église de Meljac

l'Assomption de la Vierge



Le nom du paroissien, de la famille ou du village donateur figure sur chaque vitrail de l'église

un bœuf... qui s'arrivait pour de nous être nuisible nous

## RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE MELJAC (1884-1900)

*Les notes du curé Clergue ( 7 )*

...été la suite si le fluide électrique avait parcouru l'église remplie de monde ainsi que cela fût notamment à Ceignac et dans d'autres églises.

Nous n'avons donc pas à regretter cette dépense et nous devons remercier la providence de nous en avoir fourni l'occasion.

La toiture du clocher terminée, les plâtriers reprirent leur travail et le complétèrent sans désemparer.

La toiture de l'église étant déjà faite, on n'eut plus qu'à faire celle du clocher et on se mit à faire le pavé qui fut fait en d'excellentes conditions.

Il eut été bien agréable à la paroisse, sans nul doute, d'entrer plus tôt dans sa nouvelle église, à l'adoration perpétuelle, par exemple le 16 septembre mais là encore, ce contretemps nous fut avantageux pour la solidité et la durée du pavé avec les fortes chaleurs, surtout avec celles que nous eûmes cette année, il eut été difficile de faire quelque chose de solide et de durable, tandis qu'après la Toussaint, le temps n'étant ni froid ni chaud, tout ça fut à souhait. Il y eut bien ce petit inconvénient qu'entrant dans l'église encore fraîchement construite, nous eûmes une humidité considérable pendant tout l'hiver mais nous nous en sommes tirés sains et saufs en payant toutefois à la nature le tribut de quelques gros ou petits rhumes. Qu'importe, nous avons hâte de quitter l'église provisoire pour entrer dans l'église vraie.

Enfin, après bien d'épreuves, de peines et de soucis de toutes natures, M. l'architecte Landès arriva le 15

décembre 1900 pour faire la réception provisoire : nous profitâmes des quelques jours qui nous séparaient encore de la belle fête de Noël, pour s'installer de notre mieux.

M. le curé Clergue demanda l'autorisation de la bénir à M. le grand vicaire Ricard, aujourd'hui évêque d'Angoulême. Elle lui fut accordée sans difficulté et le 23 décembre, dernier dimanche de l'avent, il en fit la bénédiction le matin avant la messe en présence de la plus grande partie de la paroisse et par un temps de pluies considérables qui étaient sans doute l'image des grâces considérables dont Dieu voulait nous inonder dans ce nouvel édifice construit à la sueur de nos fronts.

Dieu seul en effet connaît les sacrifices généreux qu'on s'est imposé et il saura bien nous le rendre.

La première messe fut donc dite le 23 décembre 1900.

***Ainsi s'achève la 2ème partie -années 1897 à 1900- de "l'Histoire " de la reconstruction de l'église de Meljac, par le "reportage" du curé de la paroisse, M. Clergue :***

*"Les ouvriers de l'entrepreneur ont donné leurs premiers coups de pioche le mardi 20 mars 1899 ... la première messe fut dite le 23 décembre 1900"*

# ***FIN DE LA 2ème PARTIE***

## Pour conclure...

Nous nous sommes efforcés au fil de ces « 2 galeries de documents » de faire la synthèse des documents disponibles sur le sujet « reconstruction de l'église de Meljac » aux archives départementales de Rodez (198 pièces) et des écrits du curé Clergue (11 pages manuscrites confiées par le Père Vernhes); l'ensemble portant sur la période « février 1884 à décembre 1900 » soit près de 17 années de « vie meljacoise » à la fin du 19ème siècle.

17 ans pour réaliser ce projet ? Effectivement, si l'on prend comme date de début, février 1884, le lancement de la 1ère souscription auprès des paroissiens meljacois et le 23 décembre 1900 comme date de fin, à laquelle fut célébrée dans l'église la 1ère messe... mais c'est compter sans l'interruption entre juin 1885 et mars 1897, soit 11 ans + 3 mois, durant laquelle on ne trouve plus aucune trace de ce projet de reconstruction de l'église aux archives de Rodez, ni dans les écrits du curé Clergue, comme s'il avait été abandonné...

Pour des raisons qui nous échappent le premier dossier de reconstruction monté en 1884-85 par l'architecte Lacombe n'a pas abouti et ce malgré les « avis favorables » requis obtenus à tous les niveaux... ?

Que s'est-il donc passé à Meljac durant cette douzaine d'année qui ait pu stopper le projet de reconstruction de l'église?... On peut raisonnablement penser que la translation du cimetière vers son nouveau site est devenue une priorité par rapport à la reconstruction. On pourra voir ou revoir à cette occasion, à la rubrique « Histoire », le chapitre « Translation du cimetière de Meljac-1885 à 1897 ».

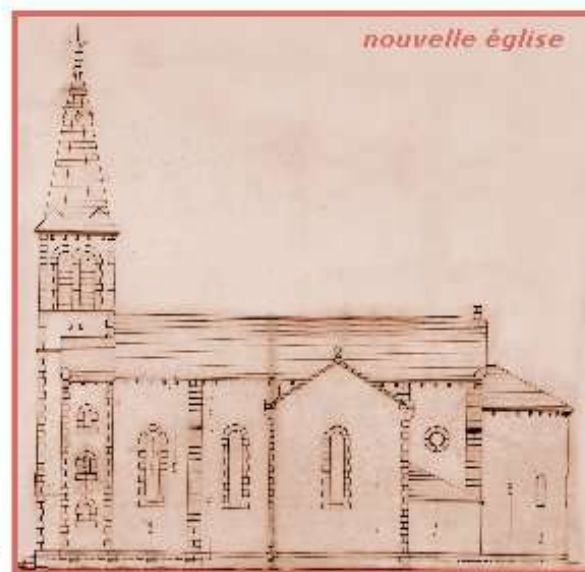
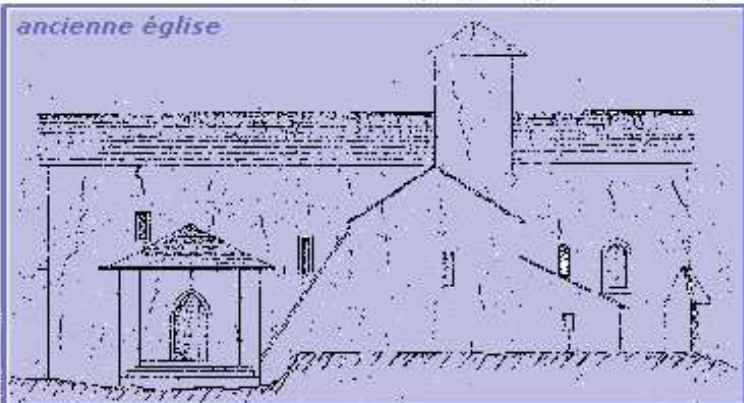
Près de 12 ans plus tard, en février 1897, un nouveau projet de reconstruction de l'église est lancé avec une nouvelle souscription auprès des paroissiens et dans le cadre de réunions du conseil de fabrique et du conseil municipal. Le projet est confié à un nouvel architecte, M. Landès qui dépose un nouveau dossier en préfecture le 10 mars 1897. En à peine plus d'un an, un accord est trouvé avec l'ensemble des autorités, commission départementale d'architecture, évêque et surtout le Ministère de l'Intérieur et des Cultes qui accorde, le 7 avril 1898, une subvention de 5000 frs. Suivront l'enquête d'utilité publique et l'adjudication et les travaux pourront commencer l'année suivante.

Le curé Clergue conclut sa note... écrivant:

« Les ouvriers de l'entrepreneur ont donné leurs premiers coups de pioches... le mardi 20 mars 1899...la première messe fut dite le 23 décembre 1900 »

A l'évidence le curé, la fabrique, les paroissiens, la commune, etc...ont porté le projet de reconstruction de l'église avec la plus grande opiniâtreté pour le faire aboutir. On remarquera notamment que pour un projet devisé à 34.000 frs, la seule souscription auprès des paroissiens assura près de 80% du financement.

ancienne église



nouvelle église

**FIN**

*éléments de carrelage de l'ancienne église de Meljac*



**Annexe 1**

*Pierre découverte dans les fouilles de la construction de la nouvelle église de Meljac. Ainsi taillée, elle provient probablement de la voûte de l'ancienne église la où passaient les cordes des cloches. On distingue des traces d'usure par frottement au centre de la rosace.*

